

Aglia



Rapport d'activité 2015



L'Aglia, trois Régions pour promouvoir la pêche et l'aquaculture

Sommaire

Fonctionnement de l'Aglia..... 1

- 1. Conseil d'administration.....3
- 2. Assemblée Générale.....3
- 3. Organisation.....3
 - 3.1. Locaux3
 - 3.2. Dirigeants et collaborateurs.....3

Nos actions en 2015..... 5

- 4. Animation, concertation, échanges7
 - 4.1. Rencontres interrégionales de l'Aglia à Biarritz7
 - 4.2. Journée technique : le Blue Charity Business.....7
- 5. Programmes de coopération interrégionale8
 - 5.1. REDRESSE8
 - 5.2. DECIDER17
 - 5.3. INFORMATION et POSITIONNEMENT24
 - 5.4. PESCATLANTIQUE 233
 - 5.5. OPTIPROPULSEUR.....42
 - 5.6. Veille sur les projets.....44
- 6. L'observatoire des pêches et des cultures marines du golfe de Gascogne.....46
 - 6.1. Fonctionnement46
 - 6.2. Les travaux de l'Observatoire en 201547
 - 6.3. Refonte de l'observatoire économique des pêches48
- 7. Communication et information48
 - 7.1. Site web de l'Aglia.....48

Comptes annuels Exercice 2015..... 51

- 8. Approche générale.....53
- 9. Volet fonctionnement53
- 10. Volet Observatoire 2015.....54
- 11. Volet Observatoire 201455
- 12. Volet Observatoire 2013.....55
- 13. Volet REDRESSE56

14.	Volet DECIDER	57
15.	Volet Informations et Positionnement	57
16.	Volet Pescatlantique 2	57
17.	Volet ROMELIGO	58
18.	Projets ayant fait l'objet de régularisations.....	58
19.	Bilan de l'Agia.....	60

Annexes ***61***



Fonctionnement de l'Agilia

1. Conseil d'administration

Le Conseil d'Administration de l'Aglia s'est réuni deux fois au cours de l'année 2015 : le 11 mai et le 21 octobre 2015.

2. Assemblée Générale

Une Assemblée Générale de l'Aglia eu lieu le 11 mai 2015 pour la clôture des comptes de l'exercice 2014. Une seconde Assemblée Générale s'est tenue le 21 octobre 2015 pour la validation du budget et des projets 2016.

3. Organisation

3.1. Locaux

L'Aglia occupe des locaux situés Quai aux Vivres à Rochefort, mis gracieusement à disposition par la ville de Rochefort. Une convention avec le Forum des Marais Atlantiques définit les modalités de répartition des charges locatives.

Des bureaux sont partagés à Lorient avec le CCR Sud, au 6 rue Alphonse Rio.

3.2. Dirigeants et collaborateurs

L'Aglia est dirigée par un Conseil d'Administration de 24 membres, 16 membres ont une voix délibérative, les 8 autres membres restants ont une voix consultative. L'association est présidée par Mathieu Bergé, Conseiller Régional d'Aquitaine depuis le 10 juin 2014.

L'équipe de collaborateurs était composée au cours de l'exercice de :

- François GATEL, secrétaire général (CDI),
- Alice HONTEBEYRIE, assistante de direction (CDI),
- Elodie ETCHEGARAY, chargée de mission (CDI),
- Thomas RIMAUD, chargé de mission (CDI),
- Jean-Pierre CUILLANDRE, observateur du programme REDRESSE (CDD)



Nos actions en 2015

4. Animation, concertation, échanges ...

4.1. Rencontres interrégionales de l'Agria à Biarritz : « Parlons innovations, dans la pêche et les cultures marines »

Ce colloque s'est déroulé le 22 octobre 2015 à la cité de l'Océan de Biarritz.

Il a réuni près de 90 participants pour discuter et échanger sur le thème : « Parlons innovation, dans la pêche et les cultures marines ».

Cette journée a permis de réunir les acteurs de l'innovation, d'échanger avec eux et en ouverture de mieux comprendre concepts de l'innovation à travers l'exposer d'un manager de l'innovation.

Elle s'est articulée autour de deux temps forts. La première partie s'est appuyée sur la présentation et la compréhension projets innovants. Qu'il s'agisse de projets liés aux économies d'énergie, qui viennent en soutien à la production ou aux producteurs eux-mêmes.

Le second temps de la journée a été consacré aux échanges avec les financeurs de l'innovation, la Commission Européenne, DPMA ou les Régions et les structures soutenant l'innovation soient centres techniques, centres de recherche, pôle de compétitivité ou associative telle que France



les

de

la
qu'elles

4.2. Journée technique : le Blue Charity Business

Cette journée d'information s'est tenue le 8 avril 2015 à Rochefort dans les locaux de l'Agria. Elle a réuni 11 personnes venues des structures professionnelles de la pêche.

A cette occasion, Yan Giron de la société Armeris a présenté son travail sur le Blue Charity Business, ou Blue Lobbies. L'objectif de cette journée était de présenter aux membres de l'Agria les acteurs du bluecharity business, leur organisation, leurs moyens financiers, leurs stratégies et leurs objectifs.

La seconde partie de la journée était tournée vers l'analyse des risques pour la filière et les moyens pour le secteur d'y répondre. Cette session s'est attachée à présenter les sujets qui seront mis en avant par le blue lobby concernant la pêche et les stratégies employées pour atteindre ces objectifs. Yan Giron a également eu l'occasion d'échanger avec les structures présentes pour analyser les faiblesses de la filière pêche et les mesures à prendre pour répondre à ces risques.

De nombreux et riches échanges ont eu lieu avec les personnes présentes durant cette journée.

5. Programmes de coopération interrégionale

5.1. REDRESSE



5.1.1. RAPPEL DES OBJECTIFS DU PROJET

5.1.1.1. Objectif du projet

Dans le contexte de l'obligation de débarquement, l'objectif du projet REDRESSE est d'établir et tester des stratégies permettant de réduire d'avantage les rejets des flottilles du Golfe de Gascogne en expérimentant, à bord de navires de pêche professionnelle, différentes solutions (utilisation de dispositifs sélectifs, changement de stratégies, mesures spatio-temporelles...).

L'idée est de trouver des solutions techniques (dispositifs ou stratégies) afin d'améliorer les pratiques sélectives déjà mises en place et de réduire les rejets en limitant au maximum l'impact sur les captures commerciales afin de maintenir la durabilité économique des entreprises de pêche.

5.1.1.2. Un projet en partenariat

Le travail est réalisé en partenariat avec les technologistes des pêches et biologistes de l'IFREMER et les professionnels de la pêche. Tous les partenaires travaillent dans une collaboration constructive, pour avancer et trouver des solutions acceptables par tous.

Partenaire scientifique : IFREMER (Institut Français pour l'exploitation de la Mer)

Partenaires professionnels : CNPMEM (Comité National des Pêches Maritimes et des Elevages Marins) et CCR-Sud (Conseil Consultatif Régional pour les eaux occidentales australes).

Partenaires financiers : France Filière pêche, Ifremer, Région Bretagne, Région Pays de la Loire, Région Poitou-Charentes, Région Aquitaine.

Autres participants au projet :

- ✓ Professionnels français : CRPMEs, C(I)DPMEMs et OPs de la façade Atlantique,
- ✓ Scientifiques : Cellule Mer (Université de Nantes)
- ✓ Institutionnels : Administration française
- ✓ Fabricants de matériel : Le Drezen, Docks de Keroman

5.1.1.3. Flottilles concernées

Ce programme concerne les flottilles suivantes :

- ✓ Chalutiers de fond : métier langoustine et métier poisson
- ✓ Les fileyeurs : filet droit et trémail
- ✓ Les chalutiers pélagiques : métier des petits pélagiques et métier du thon
- ✓ Les senneurs danois : métier du merlan et du rouget

5.1.1.4. Plan d'actions

Dans le cadre de ce projet, plusieurs volets sont définis (Figure 1) :

1. Enquêtes auprès des professionnels : caractérisation qualitative des rejets et solutions de réduction
2. Définition des indicateurs de sélectivité et des objectifs de réduction
3. Choix de solutions techniques par l'intermédiaire d'ateliers de travail et expérimentation en mer
4. Analyse économique et sociale
5. Communication

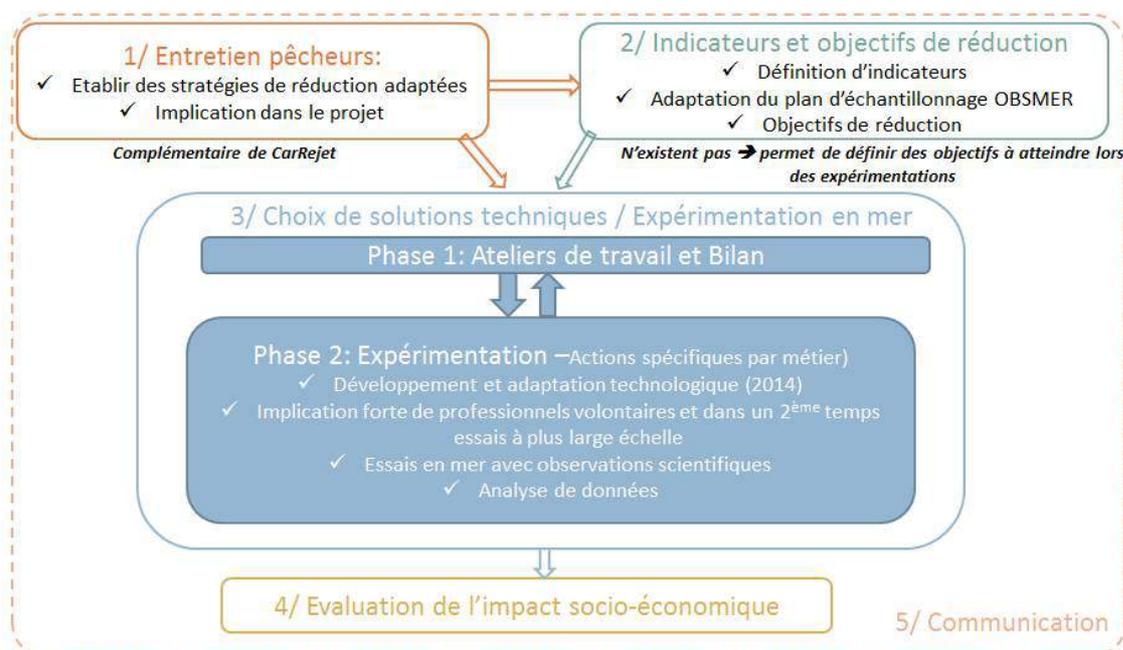


Figure 1: Schéma organisationnel du plan d'action du projet REDRESSE

5.1.2. BILAN DES ACTIONS 2014-2015 (PAR VOLET)

5.1.2.1. Volet 1 : Enquête

Des données quantitatives sur les rejets existent, notamment par l'intermédiaire du traitement des données récoltées dans le cadre du programme d'observation à la mer OBSMER. Ces traitements font l'objet d'une synthèse publiée annuellement. Ces données ont également été analysées dans le cadre du projet CarRejet porté par le CNPMM. Cependant, compte tenu de l'importante variabilité des pratiques de rejets en fonction des espèces et des flottilles, il est apparu intéressant de compléter une approche statistique et quantitative par une approche qualitative. Ainsi, des enquêtes en face à face avec les professionnels embarqués peuvent permettre de :

- ✓ Préciser les causes des rejets (taille mini, quota, réglementation...) et leurs caractéristiques (saisonnalité, fréquence, zone...), par espèce et par flottille,
- ✓ Décrire des alternatives (techniques et stratégiques) permettant la réduction de ces rejets.

Les différents partenaires du projet REDRESSE ont contribué à l'élaboration du formulaire d'enquête. Ce questionnaire comporte plusieurs thématiques :

1. La caractérisation des rejets
2. La survie des espèces
3. Les évolutions technologiques et stratégiques déjà mises en œuvre par les professionnels pour diminuer les rejets
4. Les conditions de mise en œuvre de l'obligation de débarquement (stockage, temps de traitement, prix des rejets...)
5. La sélectivité technologique
6. Les stratégies de réduction

Les entretiens ont été réalisés en face à face avec les professionnels par un enquêteur salarié de l'AGLIA pendant 2 mois ½ de mars à mai 2014. Les rendez-vous ont été pris directement avec les professionnels sur la base de contacts fournis par les organisations professionnelles.

Les prises de contacts ont été réalisées sur l'ensemble du Golfe de Gascogne afin de respecter la diversité des métiers sur l'ensemble de la façade Atlantique (Figure 2).

Nombre de patrons interrogés	Aquitaine	Bretagne	Pays de la Loire	Poitou-Charentes	Total général
CF Poisson	0	1	9	2	12
CF Baudroie/cardine/raie	3	6	0	0	9
CF Céphalopode	2	0	7	5	14
CF Langoustine	0	15	0	5	20
Trémail à sole	9	3	5	3	20
Trémail Baudroie/raie	3	3	4	1	11
Filet droit merlu	3	2	1	0	6
Autres filet droits	4	2	2	1	9
Total général	24	32	28	17	101

Figure 2 : Répartition des réponses aux enquêtes par métiers pratiqués et par Région

Les réponses des professionnels apportent en général des informations très riches et détaillées.

Les informations récoltées sont qualitatives. Elles ont été bancarisées sous format ACCESS. La synthèse de ce travail intégrera le rapport final du projet.

5.1.2.2. Volet 2 : Indicateurs et objectifs de réduction

Les indicateurs de mesure des rejets et de la sélectivité est une notion qui peut varier en fonction des objectifs et des interlocuteurs (biologistes, technologistes, politiques...). Ainsi, il semble important de définir les indicateurs permettant de mesurer de manière pertinente les efforts de réduction des rejets et d'amélioration de la sélectivité, leurs effets (quantité et proportion rejetées ? taux d'échappement ? nombre d'individus épargnés ? volumes épargnés ? diagramme d'exploitation cible ? ...) et d'étudier leur variabilité.

Le travail sur ce volet est en cours. Il permettra de produire les indicateurs évoqués ci-dessus ainsi qu'un tableau de bord permettant de mettre en perspective les données issues des observations à la mer. Par ailleurs des fiches par métier ont été élaborées par l'Ifremer. Elles présentent les caractéristiques des rejets ainsi que différents indicateurs en lien avec les rejets (taux de rejets, quantité de rejets, indice de taille...)

5.1.2.3. Volet 3 : Définition des solutions techniques et expérimentation en mer

Ce volet constitue le « corps » du projet REDRESSE.

Bilan des actions pour les fileyeurs :

Deux ateliers de travail (24/06/2014 et 26/09/14) ont permis de rassembler les professionnels, les équipementiers et les scientifiques afin de déterminer les solutions techniques et/ou stratégiques permettant de réduire les rejets de manière opérationnelle. [Ces ateliers ont fait l'objet de comptes rendus, disponibles sur demande].

A l'issue de ces réunions, aucune piste d'actions (technologique ou stratégique) à mettre en œuvre n'apparaît de manière évidente pour réduire les rejets de merlans et maquereaux, espèces sous quota les plus problématiques dans la perspective de la mise en œuvre de l'obligation de débarquement. Les « bonnes pratiques », lorsqu'elles sont mises en œuvre, permettent déjà, selon eux, de réduire les rejets au maximum. Il faudrait qu'elles soient appliquées par tous.

La question posée aux professionnels a été de savoir si des expérimentations en mer seraient pertinentes. Les professionnels présents estiment qu'il n'y pas d'action à tester en lien direct avec la réduction des rejets.

En revanche ? il apparaît intéressant de tester l'effet des paramètres suivants sur la pêcherie de sole :

- Evaluer l'effet d'une augmentation de maillage afin de mieux valoriser le quota,
- Evaluer l'effet du diamètre du fil sur les captures,
- Evaluer l'effet du temps d'immersion sur les captures,

Selon eux, ces pistes pourraient permettre de construire les bases d'une meilleure gestion du quota de sole et de mettre en avant l'effet des bonnes pratiques.

Après discussion, l'ensemble des participants se sont accordés sur les actions à définir dans le cadre de REDRESSE :

- ✓ Editer un document, à destination des professionnels, mettant en avant les bonnes pratiques au filet.
- ✓ Etudier la possibilité d'utiliser les données de ventes en criées de certains pêcheurs utilisant des trémails à sole avec du maillage de 105 ou 110mm pour évaluer les différences de composition de captures.

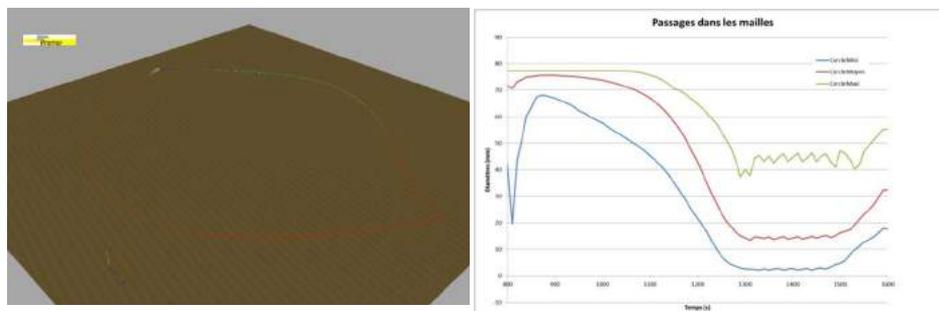
Bilan des actions pour la senne danoise :

Deux ateliers de travail (06/02/2014 et 28/11/14) ont permis de rassembler les professionnels, les équipementiers et les scientifiques afin de déterminer les objectifs de réduction, les solutions techniques

et/ou stratégies permettant de réduire les rejets de manière opérationnelle. [Ces ateliers ont fait l'objet de comptes rendus, disponibles sur demande].

Simulateur de senne danoise :

Une première version du simulateur a été réalisée et présentée aux professionnels. Il a permis de visualiser le mouvement des maillettes et du filet et ainsi imaginer des dispositifs sélectifs spécifiques à la senne danoise.

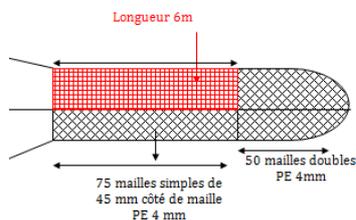


Afin de valider et calibrer le simulateur des mesures physiques et des vidéos sous-marines ont été réalisées en 2015.

L'utilisation de ce simulateur permet de mieux comprendre le comportement de l'engin de pêche et ainsi trouver des solutions adaptées.

Tests en mer réalisés en 2015 :

Les expérimentations ont eu comme objectif de favoriser l'échappement des maquereaux (toutes tailles), merlan (<27cm) et rouget (<15cm). Deux types de dispositifs ont été testés en 2015 :



-Un panneau à mailles carrées (maillage=100mm, 6m de long) pour le maquereau et le merlan. Les dimensions de ce panneau sont très élevées en comparaison de ce qui se fait par ailleurs. Les pertes de captures commerciales sur le maquereau et le merlan sont très importantes.

-Un cylindre à mailles carrées « Rouge » en maillage de 55mm afin de faire échapper des rougets d'une taille inférieure à 15cm. La couleur « rouge » est justifiée par le fait que c'est une couleur que les poissons ne distinguent pas. Son utilisation permet donc « à priori » de donner l'impression d'une « porte de sortie » aux poissons



Bilan des actions pour les chalutiers pélagiques :

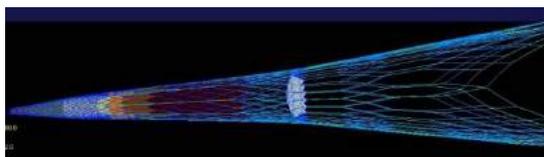
Un atelier de travail (16/05/2014) a permis de rassembler les professionnels, les équipementiers et les scientifiques afin de déterminer les objectifs de réduction, les solutions techniques et/ou stratégiques permettant de réduire les rejets de manière opérationnelle. [Ces ateliers ont fait l'objet de comptes rendus, disponibles sur demande].

Deux axes d'amélioration de la sélectivité ont été définis :

Un axe technologique :

Deux barrières à thon rouge (maille de 400mm de côté et maille de 800mm de côté), placées au niveau des pointes du chalut pélagique, ont été testées sur une paire de pélagique de Lorient. L'objectif était d'empêcher la capture de thon rouge tout en permettant la capture de thon germon.

→ Il semble que les barrières testées ne se sont pas mises dans "leur forme" lors de l'opération de pêche. En effet, il est possible que la nature du fil de la grille et ces caractéristiques techniques aient entraînés un emmêlement de la grille avec le chalut. Malgré la présence de thon lors des opérations de pêche expérimentales, la capture des chaluts équipés de grille a été nulle.



Vue latérale d'une grille



Photo de la grille en cours de montage

Un axe acoustique :

Un cahier des charges a été réalisé afin de consulter différents prestataires proposant des solutions acoustiques qui pourraient permettre de diminuer les rejets en pratiquant une sélectivité en amont de l'action de pêche. Ces équipements pourraient permettre aux pêcheurs de connaître avec plus de précision la composition (espèce et taille) des bancs de poisson situés dans la masse d'eau. Ainsi, l'objectif à termes serait de sélectionner et pêcher uniquement les bancs de poissons souhaités (espèce/taille).

Un groupe technique s'est réuni pour analyser les offres et a retenu la société SIMRAD. Une paire de chalutiers pélagiques de la Turballe a été équipée d'un sondeur Split Beam (ES70) sur le métier de l'anchois afin de tester l'efficacité de cet appareil pour réduire les captures de "petits" anchois.

Le patron ayant participé aux tests a été très convaincu par ce système qui permet d'avoir une idée de la composition en taille des bancs de poissons situé dans le champ du sondeur. Ainsi, son utilisation en amont de l'action de pêche peut permettre d'identifier les bancs d'anchois de petites tailles et ainsi éviter leur capture.

Bilan des actions pour les chalutiers de fond :

Un atelier de travail (08/03/2014) a permis de rassembler les professionnels, les équipementiers et les scientifiques afin de déterminer les objectifs de réduction, les solutions techniques et/ou stratégiques permettant de réduire les rejets de manière opérationnelle. [Ces ateliers ont fait l'objet de comptes rendus, disponibles sur demande].

De juin 2014 à novembre 2015 :

- ▷ 15 chalutiers de fond ont participé aux tests

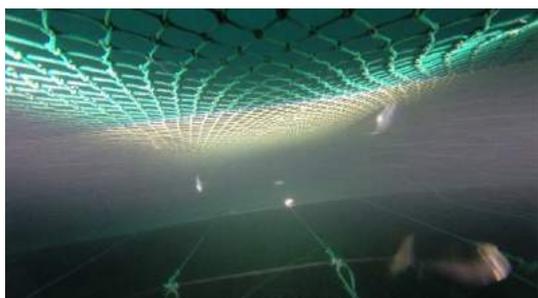
- ▷ 222 jours de mer, 464 traits échantillonnés par un observateur présent à bord
- ▷ 12 956 données de poids et 89 896 mesures ont été enregistrées
- ▷ 11 dispositifs différents ont été testés (5 pour le métier « langoustine » / 6 pour le métier « poisson »)

Pour le métier langoustine, les dispositifs suivant ont été testés :

- ▷ Boule dispersive associée au panneau à mailles carrées merlu
- ▷ T90 en 55mm
- ▷ Réduction du nombre de mailles au périmètre (métier langoustine)
- ▷ Gorget en mailles carrées 90mm
- ▷ Chalut à nappe séparatrice (métier langoustine)

L'objectif de la nappe séparatrice est de séparer le poisson (dans la poche supérieure) et la langoustine (dans la poche inférieure). Il est dès lors possible d'envisager des maillages/ou dispositifs adaptés, au poisson d'une part et à la langoustine d'autre part.

- ▷ L'objectif de ces premiers essais était d'évaluer la capacité de séparation du chalut. Les essais ont permis de valider la bonne tenue de la nappe (et du chalut en général) en action de pêche ainsi que l'efficacité de la séparation (90% de langoustines dans la poche du bas et 80% du poisson dans la poche du haut)



La nappe séparatrice vue depuis la gueule du chalut (source Ifremer)



A gauche : la poche du bas, majoritairement de la langoustine / A droite la poche du haut, essentiellement du poisson (source Lionel Flageul)

Pour le métier poisson, les dispositifs suivant ont été testés :

- ▷ Panneau à mailles carrées ventral (100mm à la jauge)
- ▷ Cylindre à mailles carrées (80mm et 100mm à la jauge) de 2 m de long
- ▷ Cylindre en T90 (100mm à la jauge) de 2m de long
- ▷ Partie droite en T90 - 70 mm
- ▷ Partie droite en T90 - 100 mm

De nombreuses vidéos sous-marines ont été réalisées par l'Ifremer permettant de visualiser in-situ l'échappement.

Les données 2014-2015 ont fait l'objet d'une première analyse qui a été présentée lors du Comité de pilotage du 2 février 2016.

Tableau 1 : Synthèse des résultats de quelques dispositifs testés au métier « langoustine »

Dispositif Nb traits	Gorget MC 90mm		80 mailles au perimetre		CMC 100mm		Rallonge T90 55mm	
	36 (jumeaux)		18 (jumeaux)		5 (jumeaux)		21 (jumeaux)	
	Débarquement (Sel / Std)	Rejet (Sel / Std)						
BENTHOS	0/0	19/16	0/0	6/9	0/0	10/19		
ROUSSETTE	5/6	6/5	0/0	3/4	0/0	23/34		
SOLE			1/1	0/0	2/4	0/0		
LANGOUSTINE	27/27	11/14	10/16	5/12	17/23	7/16	19/18 - 32/26	10/8 - 12/11
MERLU	11/14	9/14	9/10	5/7	13/15	10/15	13/14	24/22
CARDINE	7/7	1/0	1/1	1/1				
LOTTE	7/6	4/4	5/6	2/2	15/18	18/26	9/9	1/0
TACAUD	1/1	2/4	1/1	1/1				
MERLAN BLEU	0/0	2/6	0/0	3/5			0/0	6/4
CHINCHARD	0/0	1/3	0/3	0/1			0/0	9/10
GRONDINS	4/5	4/6						
LIEU JAUNE	8/18	0/0						
MAQUEREAU			1/0	0/0				

Les chiffres représentent les poids moyens par trait dans les fractions débarquées et rejetées. **En vert** : pas de perte commerciale significative ou réduction significative des rejets / **en rouge** : Perte commerciale significative ou pas de réduction significative des rejets / **en gris** : peu de données, pas de tendance claire.

Tableau 2 : Synthèse des résultats de quelques dispositifs testés au métier « poisson »

Dispositif Nb Traits	T90 100mm		Cylindre T90 100mm		Cylindre T90 100mm		T90 fond de cul entier		T90 fond de cul entier		CMC 100mm	
	25 (jumeaux)		43 (jumeaux)		14 (alternés)		29 (jumeaux)		31 (alternés)		18 traits (jumeaux)	
	Débarquement (Sel / Std)	Rejet (Sel / Std)										
BENTHOS	0/0	13/14	0/0	26/30	0/0	33/72			0/0	48/64	0/0	13/18
ROUSSETTE	0/22	13/23	3/3	20/17	0/0	85/68	0/0	13/30	0/0	67/100	3/3	25/31
SOLE	2/1	0/0					3/3	0/0				
LANGOUSTINE											4/5	1/2
MERLU	8/9	0/1	4/4	0/1	7/7	2/2	5/5	1/5	5/7	3/6	7/9	11/13
CARDINE	28/28	2/2			5/8	0/0	12/14	10/9			30/29	9/9
LOTTE	50/56	4/3	20/22	8/5	25/27	1/1	25/29	5/7	21/29	4/2	29/29	11/12
TACAUD	3/8	6/17	0/1	8/6					6/15	11/29	0/0	6/5
MERLAN BLEU	0/0	0/0									0/0	3/3
CHINCHARD	0/0	0/1	0/0	5/5							0/0	3/3
GRONDINS	2/3	5/12	3/3	16/17			1/2	7/9			2/2	8/10
ROUGET	0/1	0/1	2/2	0/0	10/17	0/0	2/10	0/1	3/13	1/1		
RAIES	18/21	16/17									7/8	0/0
LIEU JAUNE												
MERLAN			3/3	1/0								
SEICHE			12/10	0/0	5/8	0/0	21/23	0/0	36/32	2/4		
ENCORNET			15/14	1/1	3/6	0/0	9/21	0/0	8/14	1/1		
MAQUEREAU			5/11	2/2					3/13	1/1		
MAIGRE							9/21	0/0				
MULET									12/19	7/63		
GRANDE VIVE					18/20	14/20						

Les chiffres représentent les poids moyens par trait dans les fractions débarquées et rejetées. **En vert** : pas de perte commerciale significative ou réduction significative des rejets / **en rouge** : Perte commerciale significative ou pas de réduction significative des rejets / **en gris** : peu de données, pas de tendance claire

Les analyses finales intégreront le rapport du projet REDRESSE et pourront faire l'objet de publication de la part de l'IFREMER.

5.1.2.4. Volet 4 : Etude socio-économique

Le travail mené par la cellule MER consistera à évaluer, pour les flottilles du golfe de Gascogne et la filière qui en découle, l'impact socio-économique de la mise en œuvre de l'obligation de débarquements (art. 15 et suivants du règlement 1380/2013 adopté le 28 décembre 2013) et de différents scénarios (mesures de sélectivité, stratégie de réduction, etc.).

Le travail de définition des flottilles ainsi que les aspects méthodologiques ont été finalisé. En 2015, la caractérisation de l'activité halieutique et économique a été définie. En 2016, les simulations seront lancées afin d'estimer l'impact socio-économique de l'obligation de débarquement.

L'objectif est que l'étude socio-économique prévue dans le cadre du projet REDRESSE puisse apporter des éléments opérationnels et pragmatiques sur le coût de la mise en œuvre de l'obligation de débarquement pour les flottilles concernées du Golfe de Gascogne.

5.1.2.5. Volet 5 : Communication

Communication auprès des navigants :

- ▷ Le projet REDRESSE a été présenté à des professionnels embarqués à l'occasion de diverses réunions organisées par les structures professionnelles ou lors d'entretiens individuels avec des patrons embarqués.



2 bulletins d'information ont été envoyés à l'ensemble des patrons pêcheurs du Golfe de Gascogne.

Communication externe :

- ▷ Le projet REDRESSE a été présenté dans le cadre des « lundis de la Mer » organisé le 27/01/14 par le CCSTI de Lorient.

http://www.ccsti.org/index.php?mact=News,cntnt01,detail,0&cntnt01articleid=181&cntnt01detailtemplate=Simplex_Detail2&cntnt01pagelimit=3&cntnt01returnid=65

- ▷ L'Agria a été invitée pour intervenir à un "atelier sélectivité" organisé par BlueFish, le 4/12/14 au parlement européen. L'objectif était de présenter aux parlementaires européens et à leurs équipes, des exemples d'actions/projets menés par les professionnels afin d'améliorer leurs pratiques. Une vingtaine de parlementaires, assistants parlementaires, représentants de la DG-MARE ont participé à cette rencontre.

Pascal Larnaud (Ifremer), Thierry Evain (patron du Quentin Grégoire) et Thomas Rimaud (AGLIA) sont intervenus à tour de rôle sur la sélectivité dans le golfe de Gascogne pour :

- Rappeler des considérations générales sur la sélectivité,
- Rappeler les dispositifs/stratégies déjà mis en œuvre par les professionnels (PMC Merlu + dispositifs langoustine + augmentation de maillage dans le dos +...),
- Sensibiliser les participants sur le fait que les professionnels français s'investissent pour être force de proposition,
- Informer sur les travaux en cours dans le cadre du projet REDRESSE.

Un document de synthèse (traduit en Anglais) a été distribué à cette occasion aux participants.

- ▷ A l'occasion du forum FFP organisé le 19 et 20 novembre 2014 à Paris, la problématique et les actions engagées dans le projet REDRESSE ont été présentées :
 - Au niveau de l'exposition : (<http://forumfrancefiliererepeche.fr/Expo/Expo.html>)

- Par l'intermédiaire d'un film réalisé pour l'occasion
<http://forumfrancefilierepeche.fr/Expo/Expo.html>
 - Lors de la participation de Thierry EVAÏN à l'une des tables rondes
(<http://forumfrancefilierepeche.fr/Replay/Replay.html>)
- ▷ Le projet REDRESSE est cité et décrit dans plusieurs articles. Ex: Le marin (25 juillet 2014) - dossier sur l'interdiction des rejets, Le hors-série du Marin France Filière Pêche (2014 et 2015).
- ▷ Thomas Rimaud est intervenu pour présenter le projet REDRESSE aux assises de la pêche et des produits de la mer à Boulogne sur Mer le 17 juin 2015.
- ▷ Les travaux ont été présentés au grand public à l'occasion de l'opération « Keroman Port Ouvert ».

Les résultats du projet REDRESSE ont été présentés aux professionnels et au grand public à l'occasion du salon ItechMer en octobre 2015. Cette restitution a fait l'objet d'un film disponible sur la chaîne Youtube de l'AGLIA. <https://www.youtube.com/watch?v=eQ9tiykgFwA>

5.2. DECIDER



5.2.1. Présentation du projet

5.2.1.1. Contexte

Dès 2008, la France a étendu son réseau de sites Natura 2000 aux milieux marins, sur la base des directives « Habitats, faune et flore » et « Oiseaux ». Du fait des caractéristiques des activités de pêche professionnelle maritime (mobilité dans l'espace et évolution selon les saisons), une méthodologie spécifique, équivalente à l'évaluation d'incidences, a été définie par la circulaire MEDDE du 30 avril 2013 : l'analyse de risques des activités de pêche maritime en sites Natura 2000. Cette analyse de risques permet de définir le risque potentiel généré par une activité de pêche sur la base de la littérature scientifique.

Au vu des enjeux pour la filière pêche, la profession, directement concernée par les démarches d'évaluation environnementale, souhaite se doter de moyens d'évaluation de son activité. Ces outils devront lui permettre de proposer de façon concertée les actions à mettre en place avec les professionnels sur le terrain. En répondant à cette demande opérationnelle de la profession, le projet DECIDER permettra de :

- ▷ Comprendre et évaluer la diversité des situations sur le terrain : diversité des engins, diversité des habitats, mise en perspective avec les autres activités humaines, les conditions environnementales et tout élément lié au contexte des sites...

- ▷ Partager à l'échelle de la façade atlantique une méthodologie commune et robuste, impliquant les professionnels pour évaluer l'incidence de la pêche sur son milieu. Les besoins des structures professionnelles de la façade atlantique et le cas d'étude drague/maërl en Bretagne seront le support pour construire et tester cette méthodologie.
- ▷ Agir en mettant au cœur du projet les pêcheurs professionnels. L'objectif est de les impliquer pour qu'ils s'approprient les enjeux de l'analyse de risque et qu'ils soient force de proposition.

5.2.1.2. Objectifs

- *A l'échelle des sites pilotes* : étudier, qualifier et hiérarchiser les interactions immédiates des différents types de dragues sur les bancs de maërl ; et identifier, tester et évaluer socio-économiquement les mesures techniques, stratégiques ou spatio-temporelles possibles permettant d'optimiser la pratique de la drague sur cet habitat, en associant les professionnels.
- *A l'échelle de la façade AGLIA* : capitaliser le retour d'expérience issu des actions locales pour permettre aux professionnels de s'approprier la démarche d'évaluation des interactions engins/habitats ; diffuser les résultats de manière différenciée auprès des professionnels de la pêche et des gestionnaires d'aires marines protégées.

5.2.1.3. Organisation

Répartition des rôles

- ▷ Le porteur de projet est l'Association du Grand Littoral Atlantique.
 - ▷ Le CRPMEM Bretagne et les CDPMEM du Finistère, d'Ille-et-Vilaine et du Morbihan sont partenaires pour la partie bretonne de l'étude.
 - ▷ A l'échelle de la façade, le CRPMEM Aquitaine, le CRPMEM Poitou-Charentes et le COREPEM sont partenaires.
 - ▷ Le RESOMAR, représenté par l'IUEM, est le partenaire scientifique.
- Pour assurer une bonne gouvernance du projet, plusieurs conventions de partenariats ont été signées :
- ▷ La convention de partenariat, avec l'Aglaia, tous les CRPMEM, les CDPMEM de Bretagne, et le RESOMAR (Réseau des Stations et des Observatoires Marins),
 - ▷ La convention entre l'Aglaia et le partenaire scientifique, le RESOMAR représenté par l'Institut Universitaire Européen de la Mer (IUEM),
 - ▷ La convention de coordination CRPMEM Bretagne / Aglaia.

La répartition des tâches entre les partenaires du projet est détaillée dans la figure suivante :

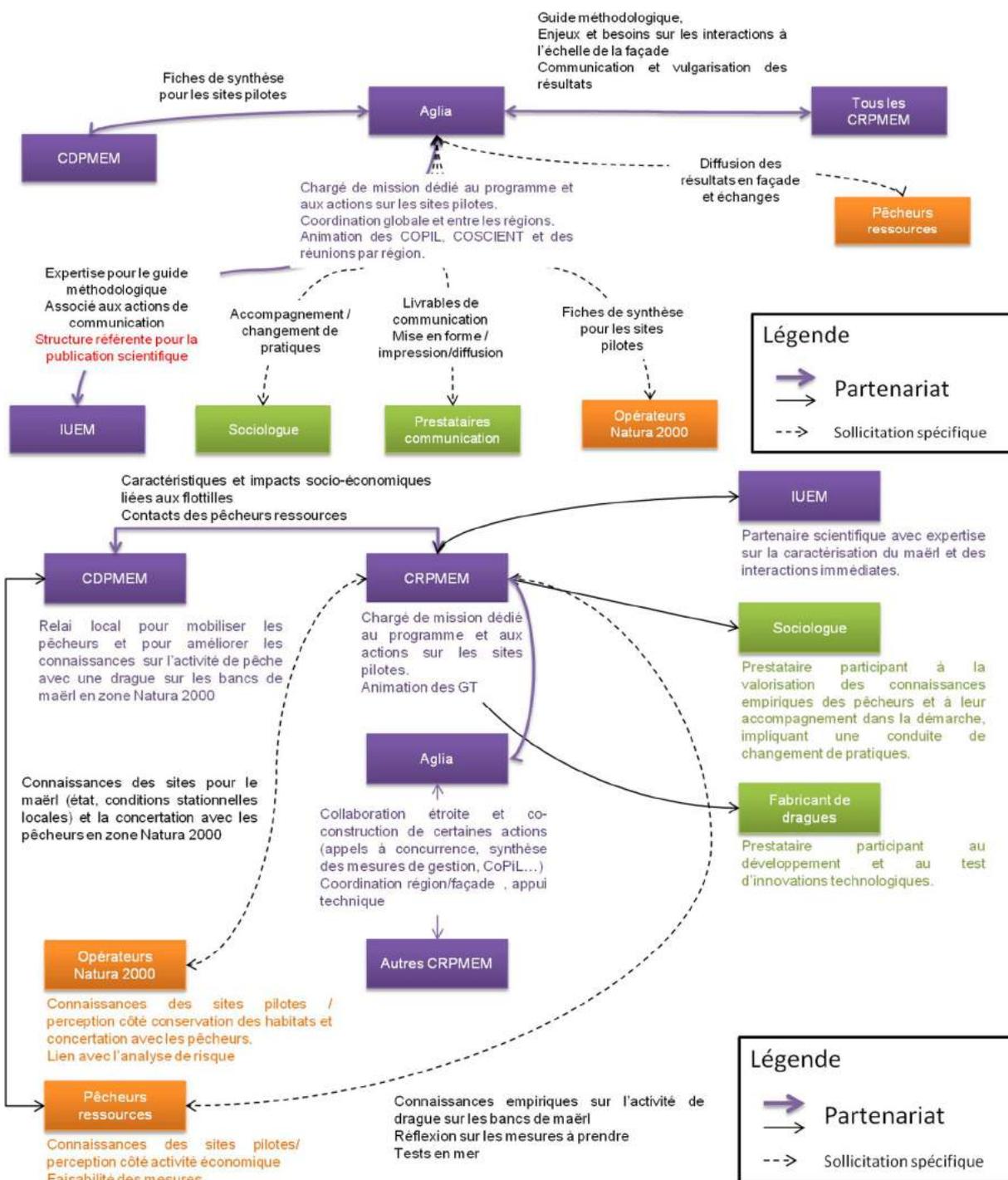


Figure 3 : Rôle de chaque partenaire pour les phases 1, 2, 3, 4 (actions sur les sites pilotes)

Informations administratives

Avec un budget de 736 975,54€, le projet durera 30 mois, du 1er novembre 2015 au 30 avril 2018. Il est financé par France Filière Pêche et par les Régions Bretagne, Pays de la Loire, Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes.

Gouvernance

Plusieurs instances permettent d'assurer une bonne gouvernance du projet.

Le **comité de pilotage** coordonne les travaux et se réunira à un rythme périodique, à définir selon les besoins, à minima 2 fois par an. Il décidera des grandes orientations à prendre pour les étapes-clés. Il sera constitué des représentants du partenariat (Aglia, CRPMEMs, CNPMEM, CDPMEM), des autres représentants des professionnels (organisations de producteurs), et des opérateurs des sites Natura 2000 des sites pilotes, de l'AAMP et de la DREAL Bretagne etc. ainsi que le RESOMAR dont le rôle sera de co-construire et de valider la méthodologie décrite dans les cahiers des charges des études de terrain et les résultats des travaux.

Un **Comité de Pilotage** est mis en place pour :

- ▷ Le suivi du bon déroulement du projet,
- ▷ Prendre toutes les décisions relatives au bon déroulement du projet,
- ▷ La coordination des actions des partenaires.

Le **comité consultatif** permet aux partenaires du projet de disposer d'une expertise extérieure pour garantir la qualité des résultats. Il est composé de scientifiques aux compétences variées, d'un commissaire enquêteur, membre de l'association des commissaires enquêteurs de Bretagne, de la DREAL Bretagne, et de l'AAMP. Les prestataires seront également intégrés en fonction de l'ordre du jour (bureaux d'études, sociologue, fabricants de dragues...).

Le **Comité consultatif**, constitué d'experts scientifiques, de gestionnaires et de garants des démarches administratives, est mis en place pour :

- ▷ Le suivi du bon déroulement du projet d'un point de vue scientifique et administratif,
- ▷ L'analyse des protocoles utilisés de manière à asseoir la qualité des données produites.

Des **groupes de travail** ont été constitués à l'échelle de chaque site pilote et sont animés par le CRPMEM Bretagne. Ces groupes ont pour objectif de faciliter les échanges et d'impliquer des pêcheurs professionnels pratiquant le métier de la drague en zones Natura 2000. D'autres acteurs, outre les partenaires, peuvent y être conviés (opérateurs Natura 2000, prestataires...).

NB 2016 : Les 4 sites pilotes retenus sont Belle-Ile-en-Mer, Glénan, la Rade de Brest, et Saint-Brieuc.

Des **réunions techniques** sont prévues par l'AGLIA à l'échelle de la façade avec les CRPMEM et les CDPMEM pour identifier les enjeux de façade et construire les résultats de la phase 5 « Capitalisation/retour d'expérience ». D'autres acteurs, outre les partenaires, peuvent y être conviés (DREAL, AAMP, OP...).

5.2.2. Actions

Ce projet sera mis en œuvre sur 6 phases:

- ▷ Phase 1 - Etat des lieux du maërl et des pêcheries à la drague en Bretagne et choix des sites pilotes : l'objectif sera de disposer d'un premier état des lieux des bancs de maërl et des pêcheries à la drague en Bretagne pour identifier les sites pilotes.
- ▷ Phase 2 - Bilan sur le maërl et les pêcheries à la drague sur les sites pilotes : cette phase permettra de développer une connaissance plus fine des bancs de maërl et de l'activité de pêche sur les bancs de

maërl. Elle sera également utile pour permettre aux professionnels de s'approprier la démarche en valorisant leurs connaissances empiriques et en les impliquant dans le projet.

- ▷ Phase 3 - Etude des interactions immédiates et analyse globale à l'échelle des sites pilotes : cette phase caractérisera réellement les interactions immédiates à l'échelle de chaque site pilote et proposera un protocole pour améliorer la connaissance des interactions sur le moyen-long terme.
- ▷ Phase 4 - Identification et analyse des mesures de gestion possibles : l'objectif ici sera d'identifier les mesures de gestion possibles les plus adaptées aux contextes de chaque site pilote, avec les professionnels.
- ▷ Phase 5 - Retour d'expérience / capitalisation : transférer les compétences à l'échelle de la façade AGLIA en capitalisant le retour d'expérience des actions locales, mises en œuvre en Bretagne.
- ▷ Phase 6 – Communication : Communiquer sur l'avancement et les résultats du projet de manière différenciée.

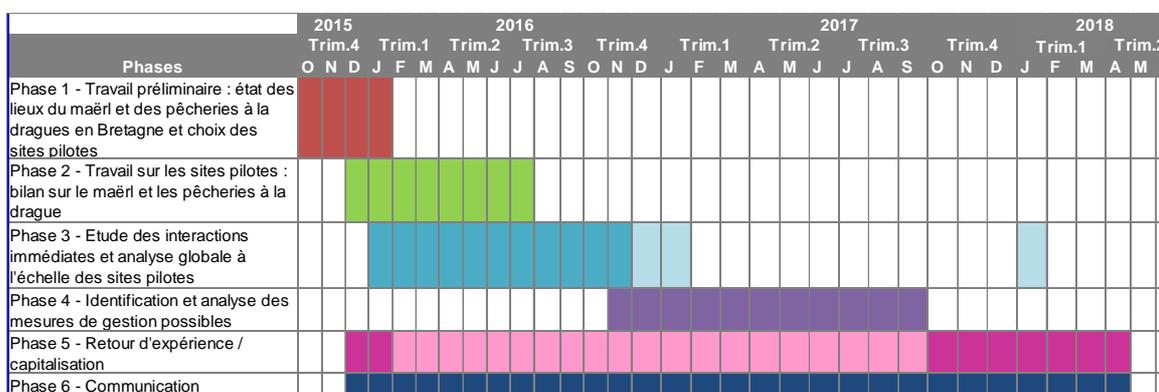


Figure 4 : Planning prévisionnel

5.2.2.1. Premières actions

Le projet a démarré en novembre 2015.

Phase 1 – Travail préliminaire sur l'état des lieux du maërl et des pêcheries à la drague en Bretagne

Les actions suivantes sont en cours : la caractérisation des activités de pêche à la drague en Bretagne, la synthèse des réglementations et la synthèse bibliographique des connaissances sur le maërl.

Un 1^{er} COPIL aura lieu à Rennes le 8 février 2016, pour discuter du choix des sites pilotes, des enjeux de façade et de la stratégie de communication.

Phase 2 – Travail sur les sites pilotes : bilan sur le maërl et les pêcheries à la drague

Plusieurs consultations publiques auront lieu concernant les bureaux d'études : consultations publiques pour l'acquisition de données complémentaires, consultation pour les campagnes terrains sur les interactions immédiates, et consultation sur le suivi sur le moyen-long terme.

La première consultation est en cours d'écriture et sera lancée début janvier, pour un choix validé lors du 1^{er} COPIL.

5.2.2.2. Autres actions

Participation au COPIL du CNPMM sur le bilan des connaissances interactions engins/habitats.

Le CNPMM a réalisé un bilan des connaissances interactions engins/habitats fin 2014. Des CoPiL ont été organisés le 15 janvier et le 20 février 2015 auxquels l'Agria a été invitée pour la partie concernant les dragues.

Cette étude a permis d'élaborer un bilan des connaissances existantes et des démarches en cours sur les interactions entre engins de pêche et habitats marins, et d'identifier les priorités en termes d'acquisition de connaissances. Les résultats de cette étude permettraient par ailleurs d'objectiver les impacts réels des engins de pêche sur les écosystèmes marins.

Un rapport a été rédigé. Les livrables sont en cours de réutilisation pour vulgariser l'information qu'ils contiennent.

Réunions avec l'AAMP et l'IUEM / Programme IMPECAPE.

L'AAMP a lancé un appel à projets de recherche au cours de l'année 2015 concernant « l'étude des pressions et impacts des activités humaines sur les habitats benthiques côtiers pour la mise au point d'indicateurs et de protocoles de surveillance de l'état écologique de ces habitats ».

Le projet IMPECAPE (Evaluation des impacts écologiques engendrés par pressions physiques sur les habitats benthiques : cas de la pêche et de l'extraction de sédiments) porté par l'IUEM a été retenu. L'objectif de ce projet de recherche est de produire des indicateurs de l'état écologique et de l'état de conservation des habitats benthiques côtiers face aux pressions physiques qui s'y exercent.

Des réunions ont été organisées par l'AAMP le 30 avril et le 1^{er} juin 2015 avec le RESOMAR, représenté par l'IUEM, le CRPMM Bretagne, le CDPMM29 et l'AGRIA pour discuter du projet DECIDER et du projet IMPECAPE, et envisager différentes solutions pour se coordonner et collaborer ensemble. Ces réunions ont permis de formaliser le partenariat scientifique avec l'IUEM dans le cadre de DECIDER.

5.2.2.3. Perspectives 2016

Phase 1 – Travail sur les sites pilotes : bilan sur le maërl et les pêcheries à la drague

Le travail de caractérisation des connaissances sur le maërl et celui sur les pêcheries à la drague seront présentés lors du 1^{er} COPIL. Ces travaux seront approfondis à l'échelle des sites pilotes en collaboration avec les CDPMM, les pêcheurs, et les chargés de mission Natura 2000.

Phase 2 – Travail sur les sites pilotes : bilan sur le maërl et les pêcheries à la drague

Une consultation publique aura lieu concernant l'accompagnement sociologique. Son objectif est d'amener les professionnels à s'impliquer dans la démarche liée à l'analyse de risques et à être proactifs concernant l'identification des mesures possibles. Cette consultation sera lancée début janvier.

Des groupes de travail seront organisés pour chaque site pilote. Ces groupes de travail permettront d'identifier les besoins en termes d'amélioration des connaissances. Une prestation sera lancée pour mener une étude d'acquisition des données complémentaires concernant un banc de maërl à Belle-Ile-en-Mer.

Phase 3 – Etude des interactions immédiates et analyse globale à l'échelle des sites pilotes

Julien Dubreuil (CRPMEM Bretagne) a défini en partenariat avec l'IUEM la stratégie d'échantillonnage proposée pour évaluer les effets environnementaux de différentes dragues sur les bancs de maërl. L'étude terrain en Rade de Brest se base sur la méthodologie BACI pour pouvoir comparer les effets immédiats sur l'habitat de différentes dragues en disposant de points de contrôle représentatifs (mêmes conditions environnementales). 5 dragues ou pratiques différentes seront évaluées dans le cadre de cette étude.

Ce travail effectué en rade de Brest s'articulera avec celui réalisé dans le cadre du projet IMPECAPE. Le programme DECIDER pourra bénéficier de l'indicateur développé dans le programme IMPECAPE pour d'évaluer l'état de santé des zones de maërl, dans les secteurs où l'on dispose de séries historiques (dont points REBENT).

Cette étude comprendra plusieurs étapes :

- Prospection sur site - définition d'une zone d'étude restreinte.
- Etat zéro.
- Pêches expérimentales avec les pêcheurs.
- Puis prélèvements pour analyser les interactions immédiates à 1 mois, 3 mois et 1 an.

Phase 4 – Identification et analyse des mesures de gestion possibles

Fin 2016, les mesures de gestion possibles seront identifiées.

Phase 5 – Retour d'expérience / capitalisation

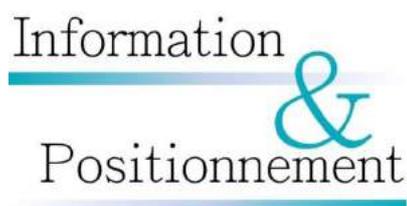
Des réunions avec chaque CRPMEM seront organisées pour avancer sur les attentes concernant le guide méthodologique et le projet de manière générale.

Phase 6 – Communication

Des notes d'avancement seront périodiquement réalisés pour les membres et les invités du COPIL.

Une lettre d'information sera réalisée. Elle permettra de présenter le projet, l'analyse de risques et sa mise en œuvre à l'échelle de la façade, et l'état d'avancement des actions.

5.3. INFORMATION et POSITIONNEMENT



5.3.1. Contexte

Le projet « Information et positionnement » a été lancé en janvier 2015 pour répondre à la nécessité d'apporter des éléments concrets aux élus régionaux, aux représentants des secteurs pêche et cultures marines, tout comme aux instances décisionnelles nationales et européennes dans le but de mieux appréhender les questions relatives à l'activité de pêche et des cultures marines.

Il a pour vocation de devenir un travail de routine pour inscrire l'Agfia pleinement dans son rôle de diffusion de la connaissance, de mise en réseau des acteurs et de défense des intérêts des filières pêche et aquaculture.

5.3.2. Objectifs globaux

Les objectifs de ce projet répondent à 3 points clefs :

- ▷ Améliorer la connaissance de l'existant
 - En identifiant et qualifiant les réseaux d'acteurs formels et informels,
 - En répertoriant les projets existants,
 - En vulgarisant de l'information.
- ▷ Défendre les intérêts de la façade en apportant une position commune au niveau interrégional au fil des consultations publiques ou des questions d'actualités.
- ▷ Améliorer la diffusion et l'accès aux informations concernant les filières pêche et aquaculture en proposant des fiches de synthèse sur les sujets d'actualité.

5.3.3. Axes de travail

Ce projet comporte 5 axes de travail :

1/La connaissance des réseaux existants (*mis en place mi-2015*).

Un des constats récurrents est, qu'au quotidien, les structures professionnelles travaillent ou sont sollicitées par une multitude d'acteurs, sur des thématiques variées. L'objectif est d'identifier et de qualifier les réseaux d'acteurs formels et informels (porteurs d'actions, assistance technique, réglementation...) qui gravitent autour des structures professionnelles (comités régionaux de pêche et de conchyliculture) et des Régions concernant les thématiques liées à la pêche et l'aquaculture, de l'échelle territoriale à européenne.

Les résultats de cette mission permettront

- ▷ Aux structures professionnelles : d'avoir un support à mobiliser pour identifier les acteurs, que ce soit en interne ou pour sensibiliser la profession à leur écosystème d'acteurs ;
- ▷ Aux Régions : d'avoir une visibilité sur l'ensemble des acteurs qui gravitent sur les thématiques liées aux filières pêche et aquaculture ;
- ▷ À la chargée de mission : de disposer de la liste d'acteurs pouvant être sollicités en fonction des thématiques traitées dans le cadre du projet « Information et Positionnement ».

2/La création d'un répertoire de projets

De nombreuses actions et projets sont en cours sur la façade atlantique. Quelle que soit la thématique, ils peuvent aussi bien répondre à une demande spécifique des professionnels, les concerner indirectement ou avoir un intérêt particulier pour les Régions. Il est également essentiel pour les élus comme pour les professionnels d'avoir une vision globale des actions en cours sur la façade, ou à l'échelle nationale ou internationale. Les projets engagés sur la façade sont une source d'informations non négligeable qui permet d'avoir un accès rapide à l'ensemble des actions en cours et aux résultats disponibles. Le répertoire compilera les projets à l'échelle des régions et au niveau national et supranationale, concernant des thématiques d'actualité. Cette base constituera une ressource documentaire essentielle pour les élus et les professionnels pour disposer de façon immédiate et par thématique d'une information condensée sur les sujets d'actualités. Cela permettra également à l'Agria de disposer d'une base de données type « benchmark », pour pouvoir faire émerger des projets opportuns et complémentaires à l'existant. Les acteurs des filières pêche et cultures marines (professionnels et élus) pourront utiliser cette base de données de plusieurs façons :

- ▷ **Pour l'information** en acquérant les renseignements et les données nécessaires à une question précise,
- ▷ **Pour renforcer leur réseau** en créant des connexions avec les acteurs scientifiques et techniques identifiés,
- ▷ **Pour la prospection** en s'inspirant des actions existantes pour les appliquer sur leur territoire.

3/La mise en place d'une stratégie de vulgarisation de l'information.

La gestion des pêches et des cultures marines implique d'acquérir de nombreuses connaissances et notions pour lesquelles l'information n'est pas toujours synthétisée ou difficilement mobilisable. Concernés par une masse importante d'information (réglementations, notions d'halieutique, notions scientifiques...), les professionnels, au même titre que les Régions (élus et chargés de mission), peuvent être demandeurs d'informations synthétiques sur ces sujets. La vulgarisation de l'information pourrait également permettre aux membres de l'Agria de valoriser la diversité des métiers, les enjeux des filières, les bonnes pratiques, les projets en cours, auprès de divers publics.

4/Le développement d'argumentaires communs (consultations publiques, communiqués de presse, réunions de réflexion) pour défendre les intérêts de la pêche et de l'aquaculture.

L'actualité dans les filières pêche et cultures marines est très active au niveau politique, réglementaire, environnemental etc. Lorsqu'une position de façade est pertinente, il est nécessaire de construire une position commune entre les professionnels et/ou les Régions. Cela a déjà été réalisé par le passé notamment à l'occasion de la révision de la PCP, ou plus récemment en répondant à une consultation de la Commission sur les possibilités de pêche 2015.

Il s'agit ici :

- ▷ D'assurer une veille sur les différentes thématiques dans lesquelles l'Aglia est en mesure d'intervenir afin d'être réactif et opérationnel.
- ▷ D'organiser la consultation et élaborer un argumentaire pertinent.
- ▷ Et de déterminer les réseaux nécessaires à la diffusion de positions communes.

5/La valorisation des livrables produits et l'amélioration de l'accessibilité des informations concernant les filières pêche et aquaculture.

Cette phase comprend le développement d'une plateforme internet d'accessibilité et de valorisation des livrables produits.

5.3.4. Actions 2015

5.3.4.1. Identification des besoins

Afin de développer des outils opérationnels pour les membres de l'Aglia, des entretiens ont été organisés pour identifier leurs attentes. Voici la liste des structures rencontrées :

Date	Structures rencontrées
17/04	CRC Aquitaine
24/04	CRPMEM et CRC Poitou-Charentes
28/04	Région Pays de la Loire
29/04	CDPMEM 33 / CRPMEM Aquitaine
04/05	CRPMEM et Région Bretagne, CRC Bretagne, OP Pêcheurs de Bretagne, CDPMEM Morbihan et Finistère
06/05	Région Poitou-Charentes
11/05	Région Aquitaine, CRC Pays de la Loire
20/05	COREPEM

Un des constats récurrents est, qu'au quotidien, les structures professionnelles travaillent ou sont sollicitées par une multitude d'acteurs, sur des thématiques variées. L'axe de travail « Connaissance des réseaux » a donc été mis en place.

5.3.4.2. Connaissance des réseaux

Ce stage a eu pour objectif d'identifier les réseaux d'acteurs formels et informels qui gravitent autour des structures professionnelles (Comités régionaux de pêche et de conchyliculture) et des régions concernant les thématiques liées à la pêche et l'aquaculture, de l'échelle territoriale à européenne.

Les acteurs de ces réseaux peuvent être porteurs d'actions mises en place, proposer une assistance technique aux structures professionnelles, produire de la réglementation les concernant. Ils peuvent travailler avec ces dernières de manière récurrente ou ponctuelle.

Ce stage a permis de :

- ▷ Recenser les réseaux d'acteurs et les liens entre chaque structure (collaboration de projets, réglementation...).
- ▷ Indiquer la nature de chaque structure, leurs rôles leurs compétences.
- ▷ Préciser sur quelles thématiques ils travaillent et comment.
- ▷ Identifier les personnes contacts.

La méthodologie a été la suivante :

- ▷ Recherche bibliographique et internet des contacts des acteurs, d'après la liste d'acteurs déjà identifiés au préalable et remise au stagiaire ;
- ▷ Entretiens avec des structures ressources pour connaître leurs rôles, leurs actions, et les acteurs avec qui ils interagissent et de quelle manière ils collaborent.
- ▷ Echanges et validation interne et avec les membres de l'Agfia des comptes rendus des entretiens.

Arthur Le Néna a rencontré plusieurs structures :

- ▷ A l'échelle européenne : BlueFish, Bureau Aquitaine Europe, CRPM - Conférence des Régions Périphériques Maritimes, Espace Interrégional Européen, Plan d'Action Atlantique.
- ▷ Au niveau national : CNC, CNPMM, Cluster Maritime Français, France Filière Pêche, IFREMER (La Tremblade), Union des Mareyeurs Français, Institut Maritime de Prévention, CGPA.
- ▷ Au niveau régional : Conseils Régionaux Bretagne, Poitou-Charentes, Pays de la Loire, CRPMM Aquitaine, SMIDAP, CREA, CRPMM Poitou-Charentes, CRC Bretagne Sud, CRC Poitou-Charentes, OP Pêcheurs d'Aquitaine, DIRM NAMO, IMA.
- ▷ Au niveau local : Agrocampus, Conseil Départemental 17, CDPMM 56, Scapêche.

Les livrables suivants ont été produits :

- ▷ Une carte mentale de toutes les interactions entre tous les acteurs (Figure 5).
- ▷ 1 tableau à double entrées des interactions (Figure 6).
- ▷ Les comptes rendus de chaque entretien.

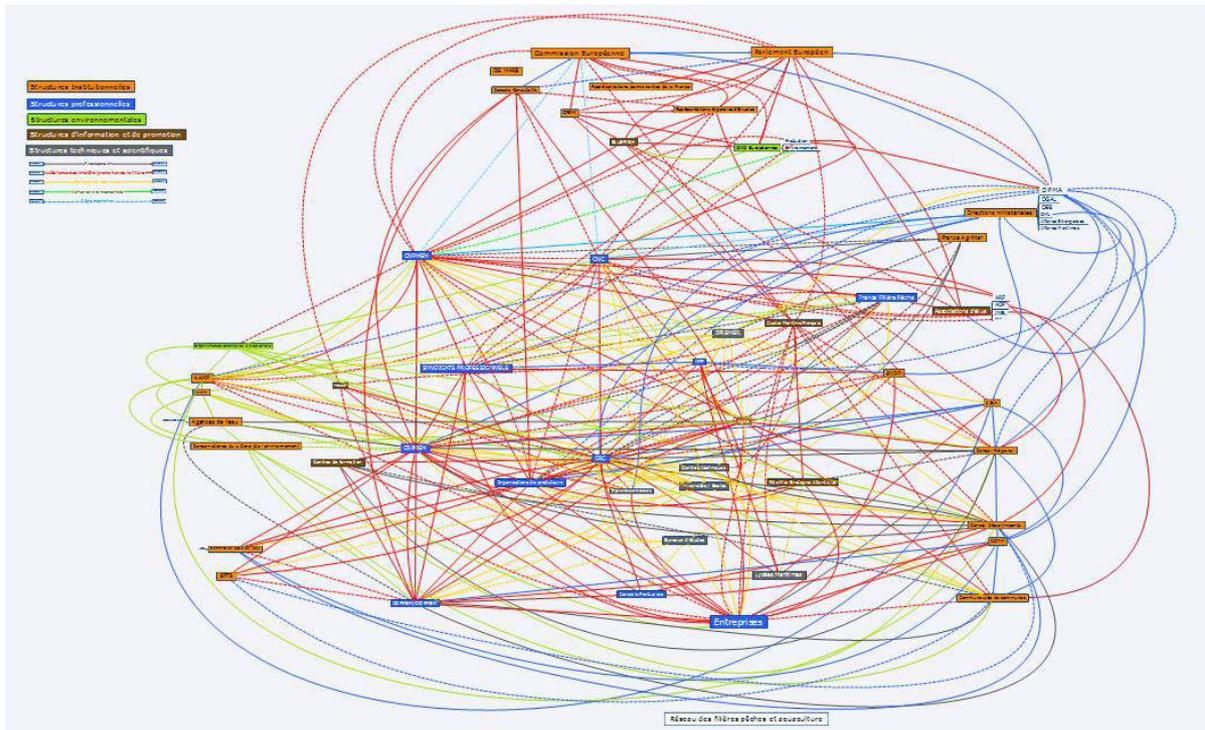


Figure 5 : Carte mentale des interactions entre acteurs

Echelle	STRUCTURES	Commission Européenne DG Mer	Parlement Européen	Plan d'Action Atlantique	Représentations régionales à Bruxelles
Européennes	Commission Européenne DG Mer	Mise en place de la politique européenne	Mise en place de la politique européenne	Mise en place de la Politique Maritime Intégrée	Présentation d'informations aux représentants
	Parlement Européen	Mise en place de la Politique européenne	Transmission de l'information communautaire	Transmission de l'information communautaire	Rencontres avec les représentants
	Plan d'Action Atlantique	Mise en place par la Commission Européenne	Transmission de l'information communautaire	Transmission de l'information communautaire	Transmission d'informations sur la PFI
	Représentations régionales à Bruxelles	Représentation régionale lors de conférences	Rencontres pour la défense des intérêts régionaux	Transmission de l'information régionale	Rencontres avec les représentants
	CEPAM	Représentation Commission lors de conférences	Rencontres pour la défense des intérêts régionaux	Contacts ponctuels : information	Transmission d'informations : collaboration
	BlueFish	Défense des intérêts des pêcheurs	Rencontres pour la défense des intérêts régionaux	Transmission de l'information régionale	Développement de BlueFish
	ONG européennes production	Défense des intérêts des pêcheurs	Rencontres pour la défense des intérêts régionaux	Transmission de l'information régionale	Collaboration ponctuelle
	ONG euro. Environnement	Défense des intérêts des pêcheurs	Rencontres pour la défense des intérêts régionaux	Transmission de l'information régionale	Collaboration ponctuelle
	CNP	Statuts particuliers : Règlement du CNP/EM à Bruxelles	Rencontres pour la défense des intérêts régionaux	Transmission de l'information régionale	Collaboration ponctuelle
	CNP/EM	Statuts particuliers : Règlement du CNP/EM à Bruxelles	Rencontres pour la défense des intérêts régionaux	Transmission de l'information régionale	Collaboration ponctuelle
	DPMI	Statuts particuliers : Règlement du CNP/EM à Bruxelles	Rencontres pour la défense des intérêts régionaux	Transmission de l'information régionale	Collaboration ponctuelle
	DGAL	Statuts particuliers : Règlement du CNP/EM à Bruxelles	Rencontres pour la défense des intérêts régionaux	Transmission de l'information régionale	Collaboration ponctuelle
	DEB	Statuts particuliers : Règlement du CNP/EM à Bruxelles	Rencontres pour la défense des intérêts régionaux	Transmission de l'information régionale	Collaboration ponctuelle
	Autres directions ministérielles	Statuts particuliers : Règlement du CNP/EM à Bruxelles	Rencontres pour la défense des intérêts régionaux	Transmission de l'information régionale	Collaboration ponctuelle
	Nationales	Associations d'élus	Présentation d'élus lors de conférences	AP/élus lors de conférences	Rencontres politiques avec les Politiques Maritimes Intégrées
Chamber Maritime Française		Présentation d'élus lors de conférences	AP/élus lors de conférences	Rencontres politiques avec les Politiques Maritimes Intégrées	Contacts réguliers via les élus régionaux
France Filière Pêche		Présentation d'élus lors de conférences	AP/élus lors de conférences	Rencontres politiques avec les Politiques Maritimes Intégrées	Contacts réguliers via les élus régionaux
France AgriMer		Présentation d'élus lors de conférences	AP/élus lors de conférences	Rencontres politiques avec les Politiques Maritimes Intégrées	Contacts réguliers via les élus régionaux
IPREMER		Présentation d'élus lors de conférences	AP/élus lors de conférences	Rencontres politiques avec les Politiques Maritimes Intégrées	Contacts réguliers via les élus régionaux
Muséum d'Histoire Naturelle		Pas d'actions au niveau européen - str	Pas d'actions au niveau européen - str	Pas d'actions au niveau européen - str	Pas d'actions au niveau européen - str
CGPA		Pas d'actions au niveau européen - str	Pas d'actions au niveau européen - str	Pas d'actions au niveau européen - str	Pas d'actions au niveau européen - str
AAMP		Pas d'actions au niveau européen - str	Pas d'actions au niveau européen - str	Pas d'actions au niveau européen - str	Pas d'actions au niveau européen - str
ONPMA		Pas d'actions au niveau européen - str	Pas d'actions au niveau européen - str	Pas d'actions au niveau européen - str	Pas d'actions au niveau européen - str
ENTM		Pas d'actions au niveau européen - str	Pas d'actions au niveau européen - str	Pas d'actions au niveau européen - str	Pas d'actions au niveau européen - str
Syndicats Professionnels		Pas d'actions au niveau européen - str	Pas d'actions au niveau européen - str	Pas d'actions au niveau européen - str	Pas d'actions au niveau européen - str
Organismes certificateurs		Pas d'actions au niveau européen - str	Pas d'actions au niveau européen - str	Pas d'actions au niveau européen - str	Pas d'actions au niveau européen - str
ONCF/EID/EDGON		Pas d'actions au niveau européen - str	Pas d'actions au niveau européen - str	Pas d'actions au niveau européen - str	Pas d'actions au niveau européen - str
Pôle Mer Bretagne Atlantique		Pas d'actions au niveau européen - str	Pas d'actions au niveau européen - str	Pas d'actions au niveau européen - str	Pas d'actions au niveau européen - str
Papale		Agria	DG Mer : présentation ponctuelle de projets	Rencontres de la délégation à Bruxelles	Information via les représentants européens
	Conseil Régional	Délégation à Bruxelles	Rencontres de la délégation à Bruxelles	Information via les représentants européens	Transmission des informations régionales F
	CRC	Contacts avec la DG	Rencontres de la délégation à Bruxelles	Information via les représentants européens	Information mutuelle via les régions
	CRP/EM	Contacts avec la DG	Rencontres de la délégation à Bruxelles	Information via les représentants européens	Information mutuelle via les régions
	CEFCM (centres de formation)	Contacts avec la DG	Rencontres de la délégation à Bruxelles	Information via les représentants européens	Contacts réguliers d'information mutuelle

Figure 6 : extrait du tableau à double entrées

Ces livrables contiennent une forte densité d'informations. Il s'agit maintenant de les synthétiser pour pouvoir les envoyer aux partenaires. Les données de chaque acteur sont en cours de vulgarisation (Figure 7 et Figure 8).

Présentation des CRPMEM

► **Forme juridique :** Organisme Professionnel.

► **Domaine(s) d'activité(s) :** Pêche maritime et élevages marins.

► **Description :**
Le CRPMEM est un organisme professionnel qui regroupe l'ensemble des professions des secteurs de la pêche et des élevages marins. Il a tout d'abord pour rôle de faire le lien entre l'Etat et les pêcheurs professionnels. Il facilite sur le terrain l'application de l'aspect réglementaire, et est en charge de la gestion de la pêche dans la région. Ainsi, il met également en place des mesures de gestion, d'accompagnement et d'aide à la profession. Le CRPMEM, dans son rôle d'interface diffuse les décisions et les directives nationales européennes, pour qu'elles soient transmises au plus gros nombre de professionnels.
Doté de commissions thématiques, il dispose d'une capacité de réflexion et d'action pour œuvrer à la promotion et à l'organisation de la filière au niveau régional.
Il peut mettre en place des aides à destination des professionnels ayant des difficultés sur certaines espèces, mais aussi effectuer des suivis qui peuvent se faire dans les comités avec les partenaires scientifiques et techniques. Enfin, il a pour mission de faire un état des lieux de la filière afin de voir comment on peut réglementer et organiser la pêche.
Il représente et assure les intérêts généraux des pêcheurs auprès des pouvoirs publics régionaux et représente la pêche et les élevages marins régionaux au CNPMEM.
Le CRPMEM joue le rôle d'interface entre les professionnels et les différentes structures travaillant sur des problématiques concernant la filière.

► **Activités :**

- Représentation des intérêts généraux des pêcheurs auprès des pouvoirs publics régionaux.
- Participation à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques publiques pour la protection et la mise en valeur de l'environnement.
- Contribution à des travaux de recherche ou des études socio-économiques.
- Coordination des actions des Comités départementaux de la Pêche.
- Participation à des projets en tant que partenaire technique.

► **Enjeux régionaux**

Région	Enjeux
Bretagne	La mise en place du zéro rejet, ressources pêche à pied, autres usages dans l'espace maritime, problématique sanitaire & gisements coquillages, repeuplement de l'anguille/civelle, développer des outils performants pour les entreprises (certification), communication grand public et promotion des métiers, raie brunette.
Pays de la Loire	La mise en place du zéro rejet. Repeuplement de l'anguille / civelle, pêcheries anchois, sole et bar, énergies marines renouvelables, granulats, senne danovis, raie brunette.
Poitou-Charentes	Le 0 rejet, les quotas, les conflits de métiers, la mortalité des coquilles, repeuplement de l'anguille / civelle, raie brunette.
Aquitaine	Gestion des ressources, pêche intra-bassin, valorisation des produits et diversification, raie brunette.

► **Contacts**

Région	Contacts
Bretagne	Lieu: 1 Square René Cassin, 35000 Rennes Coordonnées : • Tél: 02 23 20 95 95 • Mail : • Site internet : http://www.bretagne-peches.org
Pays de la Loire	Lieu: 2 Rue Colbert, 85100 Les Sables-d'Olonne Coordonnées : • Tél: 02 51 96 15 67 • Mail : • Site internet : http://www.soragpm.fr/
Poitou-Charentes	Lieu: 89 Quai du Ponant – 17 000 La Rochelle. Coordonnées : • Tél: 05 46 67 37 36 • Mail : crpmem-poitou-chites@wanadoo.fr • Site internet : www.crpmem-poitoucharentes.fr
Aquitaine	Lieu: 12 Quai Pascal Elissalt – 64 500 Ciboure Coordonnées : • Tél: 05 59 47 04 00 • Mail : crpmem@peche-aquitaine.com • Site internet : http://www.peche-aquitaine.com

Acteurs avec qui les CRPMEM interagissent – Echelle nationale

- **CNPMEM**
Le CNPMEM est un organisme professionnel qui regroupe l'ensemble des professions des secteurs de la pêche et des élevages marins français, à travers les CRPMEM. Il représente et assure les intérêts généraux des pêcheurs auprès des pouvoirs publics nationaux et communautaires. Il s'engage dans l'élaboration de réglementations, d'études ou de programmes pour assurer le développement durable d'une pêche responsable.
- > **Nature des relations :** multiple.
- Partenaire de projets
 - Organisation de la filière (TAC et quotas, autres questions soulevées en Commissions)
 - Défense de la filière / réglementation : les CRPMEM font remonter les problématiques locales au CNPMEM, qui fait suivre aux directions ministérielles françaises et au niveau européen (rôle d'interface).
- **Directions ministérielles (DPMA, DEB, DGAL)**
Les directions ministérielles sont les services rattachés aux différents ministères du gouvernement.
- > **Nature des relations :** principalement réglementaire
La DPMA (Direction des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture) est l'interlocuteur principal sur l'organisation et la pérennité de la filière.
La DEB (Direction Eau et Biodiversité) est sollicitée via le CNPMEM sur les questions environnementales.
La DGAL (Direction Générale de l'Alimentation) est sollicitée sur les questions sanitaires.
- **Association pour le Repeuplement de l'Anguille en France - ARA France**
Elle participe au financement et à l'organisation du programme de l'anguille en France prévu par le plan national de gestion de l'anguille (PGA), sur les 6 Unités de Gestion Anguille (UGA) dont celles de Bretagne, Loire côtiers vendéens-

Sèvre niortaise, de Garonne-Dordogne-Charente-Seudre-Leyre et d'Adour courants côtiers. Elle apporte un soutien technique aux porteurs de projets, coordonne les actions au regard du PGA et leur promotion, valorise la filière française de production et participe à la synthèse annuelle des opérations.

> **Nature des relations :** Financement de projets spécifiques sur le repeuplement de l'anguille.

- **France Agrimer**
C'est l'établissement national des produits de l'agriculture et de la mer sous tutelle de l'Etat. Il a pour objectifs de favoriser la concertation entre les filières et les pouvoirs publics, d'assurer la connaissance et l'organisation des marchés, et de gérer des aides publiques nationales et communautaires.

> **Nature des relations :** Partenaire de projets et financement de projets spécifiques.

- **France Filière Pêche**
Créée en 2010, France Filière Pêche regroupe les producteurs, les mareyeurs, les grossistes, les transformateurs, la grande distribution, et les poissonniers détaillants en France.
Ses objectifs sont de développer une pêche durable et responsable, et de favoriser la commercialisation des produits de la pêche française, à travers l'animation de la marque Pavillon France, le soutien à la recherche et à différents projets, et en encourageant des démarches collectives

> **Nature des relations :** Financement de projets spécifiques, dans le cadre d'appels à projets.

Figure 7 : Exemple avec les CRPMEM

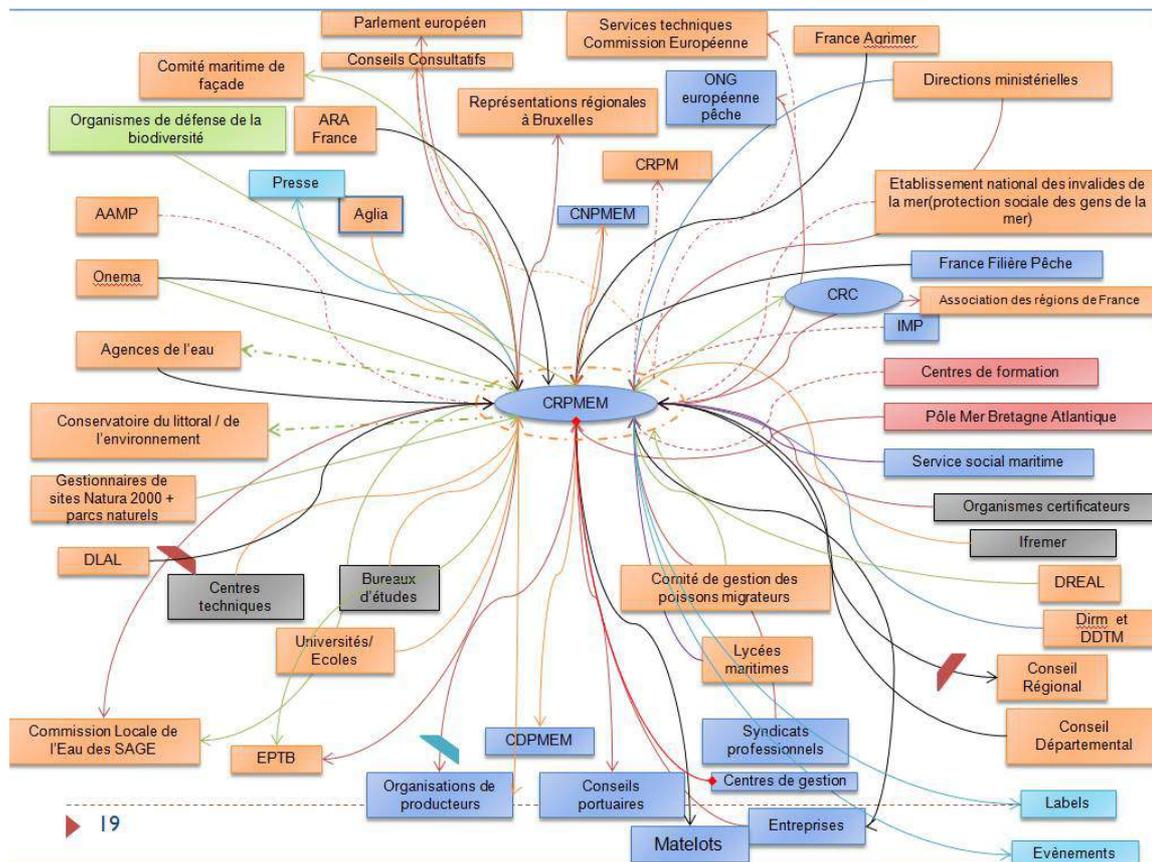


Figure 8 : Synthèse de toutes les interactions (cartes par type de relation dans le rapport)

5.3.4.3. Répertoire de projets

Le répertoire de projets sous format Excel (Figure 9) est en cours de construction. A ce jour, une centaine de projets a été saisie. La base Excel permettra de produire des fiches projets synthétiques comprenant :

- ▷ Nom du projet
- ▷ Porteur et partenaires
- ▷ Thématique traitée
- ▷ Localisation et période
- ▷ Le projet : contexte, objectifs, actions et résultats
- ▷ Plus d'informations : personne contact, lien web.

12	Nom du projet	Source	Porteur	Partenaires	Thématique	Localisation	Période	Contexte
73	SURSOLE	FFP - newsletter février 2016 Site Ifremer	OP Pêcheurs d'Aquitaine	Ifremer Lorient et l'Houmeau (Dorothee Kopp, Sonia Mehault, Marie Laure Bégout) Financier principal : FFP	Réglementation zéro rejet / exemptions / taux de survie / sole commune	Golfe de Gascogne / Aquitaine	novembre 2015 - novembre 2017	La sole commune (<i>Solea solea</i>) est une espèce très importante pour la flottille du sud du Golfe de Gascogne. En 2014, la production de sole commune s'élève à 653 tonnes pour un chiffre d'affaires de 6,6 millions d'euros pour l'OP pêcheurs d'Aquitaine (3ème espèce en valeur), et 427 tonnes pour un chiffre d'affaires de 4,6 millions d'euros pour l'OP La Cotinière (1ère espèce en valeur). Les navires qui débarquent de la sole commune dans Golfe de Gascogne sont actuellement confrontés à diverses contraintes : Mise en oeuvre progressive de l'Obligation de Débarquement à partir de 2016, réduction constante du TAC au cours de ces dernières années... Avec l'obligation de débarquement, toute capture débarquée, y compris les captures sous taille minimale, sera imputée des quotas de pêche alloués aux navires concernés. Cependant, il existe des exemptions à l'obligation de débarquement, dont une « aux espèces pour lesquelles des preuves scientifiques démontrent des taux de survie élevés, compte tenu des caractéristiques des engins, des pratiques de pêche et de l'écosystème » (Article 15, paragraphe 4 du règlement (UE) n° 1380/2013).
74	GALION - Gestion Alternative Golfe du Lion	FFP - newsletter février 2016	AMOP OP SA THO AN à Sète	Partenaires : IFREMER? CEPRALMAR? SEANEO, Cellule Mer, OPduSU Financier principal : FFP Agrocampus, CRPMEM Bretagne, NPdC/P, OP FROM NORD, CME OPBN, UMR Borea	Réglementation zéro rejet / chalut / sélectivité	Méditerranée	Année démarrage : 2015 36 mois	Galion est un projet de 3 ans, qui doit permettre de définir de nouveaux modes de gestion pour la pêche chalutière du golfe du Lion. A ce jour, une soixantaine de chalutiers français travaillent sur le golfe du Lion. Ils pêchent entre 10 000 et 15 000 tonnes de poissons par an. Améliorer la gestion des ressources marines est donc un impératif au maintien des entreprises de pêche. La sole commune (<i>Solea solea</i>) fait parti des espèces

Figure 9 : Extrait du répertoire de projet

5.3.4.4. Vulgarisation

Plusieurs thèmes ont été identifiés : la sélectivité, les économies d'énergies, le RMD, les TACs et le processus décisionnel, la qualité des eaux et les services écosystémiques.

Les fiches de vulgarisation sont en cours de rédaction et seront livrées pour partie en 2016.

5.3.4.5. Argumentaires communs

Trois consultations publiques ont été produites durant l'été 2015 concernant :

- La gouvernance internationale des océans
- Les possibilités de pêche fixées pour 2016 conformément à la politique commune de la pêche
- L'élaboration de plans pluriannuels de gestion pour les pêcheries démersales dans les eaux occidentales de l'Union Européenne.

5.3.5. Autres actions

Par ailleurs, l'Agilia a tout au long de l'année participé à différentes réunions pour diffuser l'information auprès de ses membres, et notamment :

- Le colloque du Plan d'Action Atlantique à La Rochelle et l'entretien avec le point relais en France
- Le colloque de l'Agence des Aires Marines Protégées
- La conférence des Parties Prenantes du Plan d'Action Atlantique
- Le forum des acteurs du DLAL Marennes-Oléron
- Le GIS Histoire et sciences
- La session d'information sur la journée maritime européenne

5.3.6.1. Connaissance des réseaux

Le livrable opérationnel présentant chaque acteur rencontré, un schéma explicatif et les interactions qu'il a avec d'autres acteurs est en cours de rédaction.

5.3.6.2. Répertoire de projets

Le répertoire de projets est alimenté au fil de l'eau.

5.3.6.3. Vulgarisation

Les fiches de vulgarisation sont en cours de rédaction.

5.3.6.4. Argumentaires communs

L'Agria répondra aux consultations publiques au fil de l'eau. Il est également prévu d'organiser des conférences de presse périodiques pour présenter l'activité / les actions à venir de l'Agria.

5.3.6.5. Valorisation des livrables produits

Il s'agira tout d'abord de garantir l'accessibilité des informations auprès des membres de l'Agria, et de valoriser les projets mis en œuvre au sein des filières. Une plateforme internet sera développée à cet effet, afin de permettre une accessibilité en ligne.

Par ailleurs, dans le cadre de la diffusion de l'information, il est important d'informer les élus des collectivités des enjeux des filières pêche et aquaculture. Ces derniers peuvent être preneurs d'informations sur les filières en tant qu'outil d'aide à la décision politique, mais également relayer les enjeux des filières de leurs territoires auprès d'autres instances.

Identifier le bon public cible est primordial pour s'assurer que l'information est lue et intégrée. Il s'agira donc :

- ▷ D'identifier les élus des collectivités qui pourraient être potentiellement intéressés par des informations sur les filières pêche et aquaculture ;
- ▷ D'analyser leur discours (dossiers sur lesquels ils travaillent, domaines de prédilection, mots-clés de leur politique...);
- ▷ D'identifier les thèmes/les enjeux qui pourraient les intéresser.

Cette base de données permettra de cibler l'envoi de documents et/ou de solliciter des rencontres avec les élus sur certains dossiers.

5.4. PESCATLANTIQUE 2



5.4.1. L'Agria : une expertise reconnue sur la thématique du Pescatourisme

En embarquant des passagers à leur bord tout en exerçant leur activité, les pêcheurs et les conchyliculteurs peuvent par le Pescatourisme, faire découvrir leur métier et le milieu dans lequel ils le pratiquent.

Cette diversification par le Pescatourisme, l'Agria la suit depuis 2006 au travers de différents projets : EQUAL/DEFIS, PRESPO, PESCATLANTIQUE 1 (Figure 10).



Figure 10 : historique de l'implication de l'Agria sur la thématique du Pescatourisme depuis 2006

Notre expertise sur ce sujet est maintenant reconnue par nos partenaires et reçoit des sollicitations régulières sur ce sujet. Nos actions ont permis :

- ▷ La production de documents qui ont apporté des informations indispensables aux professionnels comme les fiches méthodologiques pour se lancer dans l'activité de Pescatourisme, ou l'étude sur l'évaluation d'un modèle économique de Pescatourisme ;
- ▷ L'évolution de la réglementation nationale au sein du groupe de travail national, associant le CNPMM, le CNC, la DAM, la DPMA et Marco Polo et l'élaboration d'une charte nationale ;
- ▷ La mise en réseau des informations sur l'ensemble de la façade Atlantique, permettant notamment à des professionnels d'avoir accès aux informations de manière individuelle.

5.4.2. Le développement des activités de diversification

Le Pescatourisme est désormais bien implanté sur certains territoires (Arcachon et Côte Basque/Sud Landes en particulier). Cette diversification permet de valoriser et promouvoir le secteur de la pêche et de la conchyliculture.

En proposant une immersion dans leur quotidien, les professionnels vivants de la mer peuvent ainsi communiquer sur la culture, les traditions, et leurs métiers (conditions de travail, savoir-faire nécessaire pour obtenir des produits de qualité) auprès du grand public. A l'échelle des filières, leurs activités sont ainsi mieux comprises et soutenues par les consommateurs. Cette diversification permet de véhiculer une image positive de leurs filières économiques, qui tendent vers un avenir fait d'innovations et de recherche de l'excellence (gustative, sociale, environnementale, ...). C'est également une promotion unique de l'identité d'un territoire.

Cette diversification socio-économique permet également de réaffirmer le statut du pêcheur/conchyliculteur en tant qu'acteurs du territoire : en effet, le développement du Pescatourisme s'est principalement inscrit dans des démarches de développement territorial plus globales, de type Axes 4 du FEP.

Malgré les avantages que cette diversification génère, elle peine à se développer sur certains territoires, en raison de multiples facteurs (mise aux normes qui peut nécessiter un investissement financier important, réglementation, contexte non favorable etc.). Pour y pallier, des professionnels souhaiteraient que le Pescatourisme s'inscrive dans une démarche plus globale et fasse partie d'une offre touristique plus large.

Déjà abordée par Marco Polo lors du GT national du 30 avril 2013, cette offre pourrait être assimilée au concept de "Bienvenue à la Ferme" avec :

- ▷ Le Pescatourisme pêche et conchyliculture,
- ▷ Les visites d'exploitation en tracteur et visites des claires pour les conchyliculteurs,
- ▷ La dégustation des produits de la mer,
- ▷ L'hébergement.

Les professionnels souhaiteraient surtout faire déguster les produits pêchés ou récoltés lors de sorties Pescatourisme en complément de quelques autres produits, issus des productions locales, afin de valoriser leur production et de prolonger tout naturellement les sorties en mer, en proposant aux passagers de goûter les espèces pêchées, parfois méconnues. Autorisées sur certains ports, les dégustations ne sont pas encadrées par une réglementation nationale pour autant.

D'autre part, sur certains territoires, l'accès aux zones ostréicoles ne peut se faire qu'en véhicule terrestre, souvent un tracteur. L'Agria a été sollicitée à plusieurs reprises sur ce sujet, sans pour autant pouvoir apporter les réponses aux professionnels.

Et en ce qui concerne l'hébergement, c'est un concept également novateur, ayant une portée sociale forte puisqu'il implique la participation des familles des professionnels. Des études, voire des initiatives, ont été développées localement, sans pour autant qu'il existe une vision globale sur la façade atlantique.

5.4.3. Le projet Pescatlantique 2

5.4.3.1. Finalité du projet

L'implication de l'Agria sur ce sujet, appelé "ittitourisme" en Italie, répond à l'orientation 1 du plan stratégique de l'Agria et plus particulièrement à l'objectif "diversifier les activités et/ou les productions". Pour partie, il répond également à l'orientation 3 puisque des formations seront très vraisemblablement nécessaires, ainsi qu'à l'orientation 2, le Pescatourisme permettant déjà de valoriser des pratiques durables.

De la même façon que pour PESCATLANTIQUE, il ne s'agit pas pour l'Agria de mener des initiatives locales, mais de jouer le rôle d'intermédiaire entre les structures professionnelles locales et les instances nationales, tout en favorisant la mise en réseau des informations sur sa façade.

5.4.3.2. Objectifs et plan d'actions

Financé par les quatre Conseils Régionaux de la façade atlantique, ce projet doit permettre l'échange de compétences et de connaissances entre les territoires de la façade Atlantique et de relayer leurs besoins auprès des instances nationales.

Les 3 volets de notre projet doivent répondre à ces objectifs :

1. Suivre le Pescatourisme sur la façade Aglia

L'Aglia suit les actions portées par les territoires tout en apportant son expertise sur les activités de diversification par le tourisme aux professionnels qui le désirent.

2. Réaliser un état des lieux des offres touristiques (Pescatourisme, dégustation, hébergement)

L'état des lieux comporte deux volets : le recensement de ces activités, et l'analyse des réglementations qui s'y appliquent (dont l'accessibilité des zones ostréicoles par voie terrestre). Notre objectif est d'améliorer la connaissance des initiatives territoriales et de comprendre les dynamiques propres à chacun des territoires. Ce recensement sera valorisé sous la forme d'un site internet, accessible sur le site de l'Aglia.

3. Participer aux réflexions d'ordre national

Le groupe de travail national dans lequel l'Aglia est active est un lieu d'échange privilégié avec les instances nationales.

Ses réunions permettent de travailler sur l'homogénéisation des réglementations nationales sur la dégustation et l'hébergement. Cela permet de travailler avec les instances nationales. Les structures professionnelles seront régulièrement interrogées sur leurs besoins et leurs avis concernant les propositions.

Elles donnent aussi l'occasion d'évaluer les besoins et d'identifier les solutions possibles au développement d'une offre touristique globale similaire à celle de « Bienvenue à la Ferme ». Il s'agira de participer à l'évaluation des besoins et aux réflexions sur les solutions possibles pour un développement d'une offre touristique globale, notamment en termes de gouvernance.

L'Aglia a donc deux rôles principaux pour ses membres :

- ▷ Jouer un rôle d'**intermédiaire** entre les structures professionnelles locales et les instances nationales, notamment en relayant les informations, les attentes, les questionnements... des professionnels, des structures qui les représentent, et des territoires.
- ▷ Proposer un **appui technique** auprès des professionnels ou des structures des territoires. L'Aglia répond à toutes demandes de clarification des modalités liées à la mise en œuvre d'activités de diversification. Elle peut également, selon les demandes, présenter la démarche et envoyer les fiches méthodologiques sur le Pescatourisme.

5.4.4. Calendrier

3 ans et demi du 1^{er} janvier 2014 à juin 2017

5.4.5.1. Phase 1. Suivre le Pescatourisme sur la façade Aglia

L'Aglia est conviée à des réunions et reçoit des sollicitations pour apporter son expertise sur le Pescatourisme auprès des professionnels directement ou de structures désireuses de développer cette activité (ex: Conseil Général, Comité Départemental du Tourisme...).

L'objectif est de continuer à suivre le développement du Pescatourisme sur la façade Aglia et à apporter l'expertise en répondant aux sollicitations.

Répondre aux questions des professionnels ou des structures

L'Aglia a reçu 17 demandes (9 en 2014) pour répondre à différentes questions, provenant :

- De structures d'appui à la filière pêche (41%, 7 demandes) : CDPMEM, comptable, centre de formation, axes 4 du FEP...
- Des pêcheurs (29%, 5 demandes),
- De structures en lien avec le tourisme et le développement économique (24%, 4 demandes) : CRT Aquitaine, Maison de la Mer à Lorient, Cluster Maritime en Guadeloupe, Haliotika.
- D'une université au Pays-Bas réalisant une étude socio-économique sur les activités de diversification en Europe pour la DG Mare (6%, 1 demande).

Les personnes appelaient pour les fiches méthodologiques pour se lancer dans le Pescatourisme (53%, 9 demandes), obtenir des informations complémentaires sur la réglementation du Pescatourisme (fiscalité, sécurité, liberté d'arbitrage du pêcheur) ou sur la dégustation des produits de pêche (24%) ou des informations sur les activités du territoire ou d'une zone (24%).

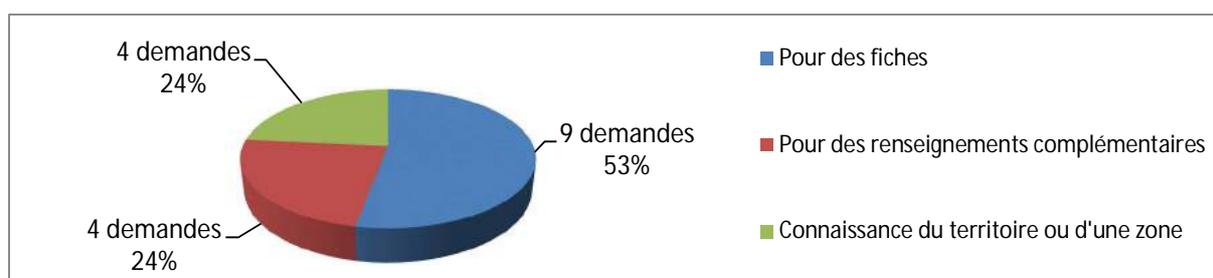


Figure 11 : Analyse du motif de la demande

Les personnes se situaient en Bretagne (53%, 9 demandes), en Outre-Mer (18%, 3 demandes), en Aquitaine (12%, 2 demandes). Les 3 autres demandes provenaient de Pays de la Loire, Poitou-Charentes, et des Pays-Bas.

En croisant ces informations, nous pouvons arriver à 3 constats :

- ▷ Il y a eu un fort intérêt de la part des pêcheurs du nord de la façade (Bretagne, Pays de la Loire) pour se lancer dans l'activité du Pescatourisme ;
- ▷ Pour ceux pratiquant ou connaissant déjà le Pescatourisme, l'interprétation et la connaissance de la réglementation se rapportant au Pescatourisme et à d'autres activités de diversification restent importantes. L'Aglia a eu un rôle de centre de ressource sur la réglementation.

- ▷ L'Aglià a également eu en 2015 un rôle de centre de ressource sur la connaissance des activités du territoire et sur les organismes à solliciter en local, notamment pour la communication.

Exemples de précisions apportées sur la réglementation

Transmission des fiches de pêche à la DML

La transmission des fiches de pêche est fortement recommandée pour des raisons de sécurité au niveau national. Au niveau local, la réglementation peut être plus restrictive. Cela dépend des centres de sécurité et des services déconcentrés de l'Etat : les obligations locales peuvent varier d'une région à une autre.

Tarifification de l'activité : est-elle obligatoire ? Quels sont les seuils ?

Il n'y a pas d'obligation réglementaire de faire payer l'activité. Par contre, il peut y avoir une tarification harmonisée et unique au niveau d'un territoire, dans le cadre d'une stratégie collective, comme c'est le cas à Arcachon.

D'une manière globale, le tarif reste libre mais, au niveau fiscal, il existe une contrainte, du fait que le Pescatourisme soit une activité de diversification : le chiffre d'affaires (et non le bénéfice net) du Pescatourisme ne doit pas dépasser 32 900 € et ne doit pas représenter plus de 50% du chiffre d'affaire de l'activité de pêche. Par contre, cette limite permet au pêcheur de bénéficier de la franchise en base de TVA.

Pour plus d'information, se reporter à la fiche méthodologique n°7 sur le Pescatourisme.

Travail au noir et limite du nombre de jours d'embarquement

Il n'existe pas de dispositions légales concernant un nombre de jours limités pour lutter contre le risque de travail au noir.

Vis-à-vis de ce risque, le passager n'a pas le droit de participer à l'activité de pêche, que cela soit en touchant les produits ou les caisses à quai.

Il faut rappeler qu'au niveau réglementaire, le passager ne peut embarquer qu'une journée maximum. Il faut savoir que, pour une journée d'embarquement, des aménagements du navire sont à prévoir (ex. les WC au-delà de 6 heures) et indiqués dans les doctrines locales et la réglementation nationale (div. 226 et 227).

On peut imaginer qu'un embarquement au-delà de 24 heures impliquerait des aménagements plus lourds (obligation d'avoir une couchette etc.). Il n'existe aucun texte réglementaire concernant un embarquement au-delà d'une journée, car il n'y a pas eu de demandes de la part des professionnels ou des touristes au moment de la reconnaissance nationale de l'activité de Pescatourisme.

Âge limite et éventuelles autres restrictions à l'embarquement

Il peut arriver de devoir refuser une personne. Il n'existe pas de dispositions réglementaires sur ce sujet. De manière générale, le refus d'embarquer une personne doit être motivé par des raisons objectives, défendables en cas de contentieux en discrimination. Une restriction (par ex. âge minimum, le fait de savoir nager, la météo...) peut se justifier au nom de la sécurité (ex. pouvoir porter la brassière de sécurité de manière à ce qu'il assure son rôle de sécurité de manière optimale, pouvoir s'adapter en cas de mise à l'eau, risque de naufrage...).

Ces raisons doivent être expliquées à la personne concernée. Des restrictions peuvent également être définies dans le cadre d'un règlement de l'activité (exemple du Var, avec une doctrine locale définissant les conditions d'embarquement en fonction des conditions météorologiques, de la longueur du navire, et de la présence d'une cabine ou non) ou décidées collectivement (exemple du Bassin d'Arcachon). Les restrictions peuvent donc être indiquées dans un règlement commercial.

Autorisation d'embarquement d'un mineur sous tutelle

D'après les articles 390 et 408 du Code Civil, la mise sous tutelle d'un enfant mineur implique que l'autorité parentale a été enlevée aux parents. Pour une autorisation parentale, c'est la signature du tuteur qui prévaut et qui suffit.

Suivi des activités de diversification à l'échelle des territoires

Les activités suivantes ont été considérées pour le recensement : le Pescatourisme, la dégustation, les visites d'exploitation (

Figure 12).

Toutes ces activités ne sont pas reconnues de la même manière :

- Pescatourisme : réglementation nationale, spécifique à l'activité
- Dégustation : réglementation européenne pour les aspects sanitaires, non spécifique à l'activité, expérimentation / développement au niveau des territoires
- Visites d'exploitation : réglementation européenne pour les aspects sanitaire et l'accueil du public, non spécifique à l'activité (tourisme économique).

En 2015, 158 professionnels de la mer proposaient une activité de diversification. 84% d'entre eux étaient des conchyliculteurs.

Le développement de ces activités est varié selon les régions en raison :

Figure 12 : Localisation des activités

- ▷ De la réglementation : la réglementation locale peut être plus restrictive que la réglementation nationale, l'interprétation de la réglementation nationale peut varier en fonction des territoires, certaines des activités de diversification ne sont pas reconnues nationalement ou encadrées localement,
- ▷ Les investissements initiaux sont conséquents,
- ▷ Les territoires où il y a eu le plus de professionnels pratiquant une activité de diversification sont ceux qui ont bénéficié d'une animation type axe 4 du FEP. En plus d'une aide à l'investissement, l'animation a permis de mettre en place un réseau d'acteurs pour promouvoir l'identité d'un territoire.

5.4.5.2. Phase 2. Réaliser un état des lieux des offres touristiques annexes

L'état des lieux comporte deux volets : le recensement des activités à travers une base de données, et l'analyse des réglementations en cours.

Activités de diversification des conchyliculteurs et des pêcheurs— Zones principales



L'objectif est d'avoir une vision globale sur la façade Aglia, pour identifier et comprendre les différentes dynamiques existantes au sein des territoires de la façade.

L'analyse des réglementations concernera ces sujets et l'accessibilité des zones ostréicoles par voie terrestre.

Recensement des activités

La base de données

Une base de données a été constituée grâce à un recensement internet. Elle a été complétée avec les informations recueillies lors d'entretiens auprès des membres de l'Agilia, des Axes 4 FEP, et des structures gérant des stratégies collectives (Haliotika, Comité Départemental du Tourisme du Morbihan...).

Les données issues du projet GIFS, porté par Agrocampus, ont également été transmises à l'Agilia.

Ce recensement a été validé par les structures professionnelles.

Rencontres complémentaires

En parallèle, pour avoir une approche qualitative, des entretiens avec des professionnels pratiquant une activité annexe différenciée ou des structures animant des démarches collectives ont eu lieu :

- Deux pêcheurs s'étant lancés dans l'activité de dégustation dans le Bassin d'Arcachon
- La cité de la Pêche Haliotika au Guilvinec
- Le CDT 56 animant la démarche « La mer se cultive, la mer nous cultive » et un conchyliculteur qui a intégré ce réseau dans le Morbihan
- Un navire pratiquant le Pescatourisme en partenariat avec l'office de tourisme local.

Le site internet

Ce recensement sera valorisé sous la forme d'un site internet public, avec une carte interactive et un annuaire. A ce titre, plusieurs échanges ont eu lieu avec les structures professionnelles et les services techniques des régions. Une version de travail du cahier des charges pour la consultation publique a été écrite et envoyée à ces derniers.

Il a été convenu que, compte tenu de la réglementation concernant la diffusion des données personnelles, chaque professionnel devra être sollicité pour avoir son accord formel de diffusion des données. Un article a été publié dans Baies et Rias de Bretagne Sud pour faire connaître la démarche



Figure 13 : Publication dans Baies et Rias

Analyse réglementaire

Des échanges ont eu lieu dès à présent avec la DIRM NAMO sur le Pescatourisme. N'abordant que la question de la sécurité, il indique que d'autres organismes pourront répondre des spécificités territoriales selon les cas.

5.4.5.3. Phases 3 et 4. Participer au groupe de travail national

La participation aux réunions du groupe de travail national permet de travailler avec les instances nationales à l'homogénéisation des réglementations nationales sur la dégustation et l'hébergement (Phase 3) et de participer aux réflexions sur le développement d'une offre touristique globale (Phase 4). Deux réunions ont eu lieu en 2015, une le 6 mai et la deuxième le 9 juin 2015.

Le groupe de travail national a travaillé sur le bilan des saisons et sur la reconnaissance de la dégustation des produits de pêche.

Deux études locales ont été réalisées en 2015 : l'étude du Conseil Général de Gironde sur les possibilités de dégustation des produits de la pêche sur le DPM et l'étude portée par MPEA ([rapport disponible sur demande auprès de l'Agria](#)) concernant les conditions de développement de l'activité en France.

Dans cette dernière étude, plusieurs cas-types ont été étudiés :

- ▷ Soit, en prolongement de l'activité de Pescatourisme, limitée à 12 convives (capacité d'accueil maximum pour l'activité de Pescatourisme en PACA), sur le bateau ou au domicile du pêcheur,
- ▷ Soit en dehors de l'activité de Pescatourisme, au moyen d'une cuisine mobile installée sur le DPM ou dans un local privé équipé, sur la base d'une capacité d'accueil pouvant aller jusqu'à 52 personnes.

Les coûts d'installation ont été étudiés. Cette étude de rentabilité a été réalisée avec le concours du lycée hôtelier de Toulon. Les seuils de rentabilité varient énormément en fonction du nombre de convives et de la fréquence de l'activité. La dernière hypothèse où l'activité est exercée dans un local privé démontre un risque de dérive non négligeable vers la restauration qui ne constitue plus un simple prolongement de l'activité de pêche.

Au niveau national, le CNPMMEM a porté une contribution à la proposition de loi Leroy, en cours de rédaction, relative de la Croissance bleue. Sous réserve que cette contribution soit intégrée à la proposition de loi et qu'elle soit votée en l'état, le gouvernement sera tenu de réaliser un rapport sur les conditions de la diversification d'activité par le tourisme (Pescatourisme et dégustation des produits de la pêche). Ce rapport permettrait d'identifier les obstacles à lever pour son développement et de clarifier de quelle manière faire reconnaître l'activité.

Ce groupe de travail a également travaillé à définir les objectifs, les limites et conditions d'exercice de la dégustation des produits de pêche :

- ▷ L'activité ne peut être exercée que par un marin pêcheur professionnel en activité (il conviendra de définir cette notion plus précisément : exercice par le pêcheur et ses proches, détenteur d'un PME pour son navire, armé en rôle d'équipage, effectuant des déclarations de captures...) ou un éleveur marin en activité.
- ▷ Les produits de la mer proposés à la dégustation (poissons, coquillages...) doivent être issus exclusivement de la pêche réalisée par le marin pêcheur professionnel, dans le respect de la réglementation applicable (licence, quotas, déclaration de capture...) ou issus de l'exploitation de l'éleveur marin. La dégustation de produits issus d'autres producteurs n'est donc pas permise. Dès lors, les capacités d'accueil s'en trouvent ainsi limitées.
- ▷ Cette activité doit demeurer accessoire et complémentaire à l'activité principale de pêche ou d'élevage selon un cadre juridique et fiscal sécurisé.

- ▷ L'activité consiste en la transformation simple de produits en vue de leur dégustation, impliquant leur préparation et leur cuisson, accompagnés de produits locaux exclusivement ou dans une proportion fixée, listés exhaustivement.
- ▷ Les autres conditions (nombre et nature des préparations culinaires, lieu d'exercice, nombre ou non de couverts maximum, nombre de services maximum, faculté d'exercer l'activité collectivement, fixation de période autorisée, possibilité de recruter du personnel...) restent à définir.

5.4.5.4. Communication

Lettre d'information

Une lettre d'information a été produite et envoyée auprès de nombreux acteurs, avec le bilan de la saison 2014. Les acteurs du territoire ont été sollicités (CRPMEM, CRC, Haliotika, Axes 4 FEP...).



Revue de presse

6 revues de presse ont été envoyées en janvier, juin, septembre, octobre, novembre et décembre. Sur 45 articles envoyés, **56%** d'entre eux traitaient d'une activité de diversification sur la **façade Atlantique**. Les autres traitaient des activités de diversification **en Méditerranée, en Normandie ou Outre-mer** (27%), d'initiatives en lien avec la **diversification** des filières pêche et conchyliculture ou du **tourisme durable** (9%), ou de sujets d'ampleur nationale (9%).

5.4.6. Autres actions

5.4.6.1. Etude du CNPMEM

Une réunion a eu lieu avec le CNPMEM sur divers points concernant le Pescatourisme. Une étude sur la sécurité à bord des chalutiers de moins de 12 mètres est en cours de montage. Cette étude, portée par l'Institut Maritime de Prévention est financée par la Région Bretagne.

5.4.6.2. Sollicitation de l'axe 4 FEP Sardaigne Orientale

L'Axe 4 du FEP Sardaigne Orientale a sollicité l'Agria pour organiser un voyage d'études en France, pour voir de quelle manière se pratique le Pescatourisme et les autres activités de diversification. Cette demande s'est faite dans le cadre de la finalisation d'un projet sur l'ittiturismo (Pescatourisme, dégustation des produits de pêche, gîte et couvert chez le pêcheur), qui a permis la création d'un manuel de bonnes pratiques, et le montage d'un projet de coopération transnationale. Ce projet aurait pour objectifs la mise en place d'un réseau entre les opérateurs européens et la réalisation d'un projet de loi

européen concernant les activités de diversification par le biais du tourisme, qui sera partagé au niveau européen, et dont l'objectif serait de faciliter le lancement de ces activités.

Cette demande est restée au stade de proposition, en l'absence d'éléments clarifiant les objectifs de la démarche et formalisant le partenariat.

5.4.7. Perspectives 2016

5.4.7.1. Phase 1. Suivre le Pescatourisme sur la façade Aglia

Toujours dans une perspective de diffuser l'information, l'année 2016 sera également consacrée à l'envoi d'une revue de presse, à continuer à assurer une veille réglementaire, et à répondre aux différentes demandes de structures ou de professionnels intéressés.

Une lettre d'information sera produite à la fin du projet présentant le site internet et le bilan des saisons 2016 pour les activités de diversification.

5.4.7.2. Phase 2. Réaliser un état des lieux des offres touristiques annexes

La base de données des professionnels sera actualisée et validée par les membres de l'Aglia en 2016. D'autres entretiens seront réalisés avec des professionnels ayant une démarche différenciée.

L'analyse de la réglementation en vigueur sera terminée à l'aide d'entretiens avec les services déconcentrés de l'Etat.

La mise en concurrence pour le développement du site internet sera réalisée début 2016. Le site sera développé d'ici à la fin du projet.

Un rapport synthétique sera produit pour la fin du projet comprenant : le recensement à l'échelle de la façade et les différences entre les territoires, les entretiens réalisés, l'analyse réglementaire.

5.4.7.3. Phases 3 et 4. Participer au groupe de travail national

L'Aglia continuera de participer aux réunions du groupe de travail national.

5.5. OPTIPROPULSEUR

Le projet OPTIPROPULSEUR a été validé dans le cadre de l'appel à projet « réduction de la dépendance énergétique des bateaux de pêche » du plan Barnier.

Il vise à proposer des solutions d'optimisation du système de propulsion des bateaux de pêche et en particulier des chalutiers de fond.

Le partenariat monté autour de ce projet réunit l'Aglia, Ship ST (chef de file), Masson Marine, le CRPMEM de Bretagne, MPI et GTN. La DGA, via le Bassin d'Essais des Carènes est partenaire associé.

Ce projet fait suite aux dossiers « optibulbe » et « tuyère de Schneeklut » menés en lien avec Ship Studio et qui avaient abouti à l'expérimentation réussie d'un stator sur un chalutier de fond du Guilvinec (expérimentation sur le Marie-Alexandra).

Les moyens mobilisés dans le cadre du projet ont permis d'envisager un projet ambitieux notamment par l'utilisation des moyens technologiques sophistiqués disponibles au Bassin d'essais des Carènes.

En 2013, ce projet a connu un point d'arrêt lié au délai de versement du deuxième acompte de la subvention (près d'1 an et demi).

Les actions qui devaient être portées en 2013 ont donc été reportées sur 2014 dans l'attente du versement de cet acompte.

5.5.1. Actions 2015

Le projet n'a pu reprendre qu'en juin 2014, après avoir été mis entre parenthèses en 2013.

Financé sur le FEP, les actions prévues initialement ont dû être revues à la baisse pour s'inscrire dans le calendrier de ce fond européen. Il a donc été décidé de limiter les dernières actions aux tests en mer sur deux chalutiers de fond, le Bara ArVicher de l'armement Bigouden et l'Alexandra de l'Arcobreizh.

5.5.1.1. Tests en mer et résultats

Le premier, le Bara ArVicher, équipé d'une pompe mal dimensionnée au moment de sa construction, a été équipé d'une nouvelle pompe hélice mieux adaptée. Les tests ont eu lieu en début d'année 2015.

Le deuxième, l'Alexandra, a été entièrement équipé et les tests ont débutés en décembre 2014. Le mauvais temps en fin d'année 2014 n'a pas permis de réaliser l'ensemble des tests, ceux-ci se sont donc prolongés sur le premier trimestre 2015.

Les résultats de ces tests confirment les calculs qui prévoyaient des gains prévus de 20% en pêche et 15% en route. Soit des gains d'environ 15 litres de gasoil par heure, estimés à près de 50.000 € d'économie de carburant par an pour un chalutier de 25m.

5.5.1.2. Actions écartées

Du fait du retard pris dans le paiement du deuxième acompte, un certain nombre d'action a dû être écarté du programme initial. Il s'agit des actions suivantes :

- Réalisation d'abaque de dimensionnement de la pompe hélice : ces abaques auraient permis selon les caractéristiques du bateau d'obtenir par correspondance les caractéristiques de la pompe hélice à installer. Ces abaques auraient eu un double intérêt : affranchir le patron des



calculs réalisés par un bureau d'architecture naval pour installer une pompe hélice et permettre une diffusion plus aisée de cette technologie auprès des armements.

- Etude du système de propulsion pour les patrons enquêtés : lors de la première phase du projet, des enquêtes ont été réalisées auprès des patrons de pêche pour les interroger sur leur système de propulsion. Une étude de l'adaptation de leur système avec une pompe hélice et des préconisations devaient leur être envoyés. Malheureusement, faute de temps ce travail ne pourra pas être mené.
- Volet communication : des actions de communication auraient dû permettre de diffuser les résultats du projet et de les présenter à la filière. Ces actions auraient été le meilleur moyen pour que la filière s'empare de ce système qui présente de réels bénéfices en termes d'économie d'énergie.

5.6. Veille sur les projets

5.6.1. RAIEBECA

5.6.1.1. Valorisation des données de RaieBECA

Mise en réseau au niveau européen

Dans le cadre du déplacement à Bruxelles, un document sur les projets européens a été élaboré. Ce document est disponible en français et en anglais.

Les porteurs des projets RaieBECA, RECOAM et RAIMOUEST ont été sollicités pour transférer les données aux experts commandités par le CSTEP.

La mise à disposition des données de double marquage

L'Agria reste à disposition pour traiter les demandes de mise à disposition de données.

En mars, l'Agria a reçu une demande de mise à disposition des données de double-marquage (disque de Petersen, tag spaghetti) issues du projet RaieBECA. Cette demande a été formulée par l'université d'Aberdeen, en Ecosse, pour une étude sur les taux de survie et les déplacements entre zones d'une espèce de pocheteaux pêchée en Ecosse (*Dipturus intermedia*). Cette étude permettra de définir des mesures de conservation appropriées pour cette espèce. Elle sera valorisée avec un rapport et une publication scientifique.

Les données de double-marquage permettraient d'amoindrir le biais lié à la perte de marque dans les estimations. Il ne s'agit pas d'étudier finement le taux de perte de marque mais d'intégrer ce paramètre dans l'analyse de survie de l'espèce étudiée.

Le transfert de ces données ayant été validé par les propriétaires des données, le conventionnement est en cours de finalisation.

5.6.1.2. Suivi de la Commission Raies et Requins

Suite à l'ouverture d'un TAC Accessoire, la **Commission Raies et Requins** s'est réunie le 16 mars et le 18 mai pour discuter des modalités de mise en œuvre du TAC et le suivi des données. Saisi par la DPMA, l'IFREMER a proposé une méthodologie concernant le suivi de la pêche commerciale et la mise en place d'un suivi complémentaire pour pouvoir sur le long terme disposer d'un indice d'abondance pour l'Europe.

Les CRPMEM sont actuellement consultées pour la mise en œuvre pratique du TAC et du protocole de suivi.

La commission Raies et Requins du 12 novembre 2015 a permis de discuter des possibilités pour le TAC en 2015 et de son suivi, d'après un premier retour d'expérience en 2015.

5.6.1.3. Actions 2016

L'Agfia continuera de suivre les Commissions Raies et Requins et les éventuels montages de projets concernant la raie brunette et les élasbranchés.

5.6.2. Réseau « récifs artificiels »

5.6.2.1. Les suites de la journée du 09 décembre 2014.

La journée d'échanges technique a eu lieu le 09 décembre 2014. Cette journée a permis :

- De présenter succinctement les projets, les stratégies territoriales et d'échanger sur les retours d'expérience des personnes présentes.
- De déterminer les modalités de création d'un réseau, les thématiques qui pourraient être abordées, les modes d'échanges....

Le compte-rendu de la journée a été rédigé et envoyé aux personnes qui y ont participé.

5.6.2.2. Suivi de projets

RECIF 17

L'étude de faisabilité d'une immersion de récifs artificiels en Charente-Maritime a débuté en 2010. Ce projet est porté par les pêcheurs professionnels qui bénéficient de l'appui technique du CREEA. Le travail collaboratif réalisé avec l'ensemble des acteurs de la bande côtière a fait ressortir la nécessité d'une immersion expérimentale qui doit permettre de valider les choix techniques et de bâtir le cadre de la gouvernance en préparation d'un éventuel projet d'immersion de plus grande ampleur.

Depuis 2012 un partenariat a été noué avec le lycée de l'Atlantique à Royan pour créer une partie des récifs qui seront immergés. L'autre partie sera fournie par l'association Aquitaine Landes Récifs qui immerge des récifs sur les côtes landaises depuis 1999. Leur dernière immersion s'est déroulée au mois de septembre 2015 avec la mise en place de récifs Babel, structures également intégrées dans le projet d'Oléron.

Un suivi scientifique sera réalisé sur une période minimale de 5 ans. Il permettra de mettre en évidence l'impact de ces structures artificielles sur la faune marine environnante et leur résistance à l'hydrodynamisme local. Un comité scientifique sera chargé de superviser ce suivi.

Un COPIL a été organisé le mardi 15 décembre 2015. Il a permis de discuter du portage et du partenariat nécessaire à la mise en place de la phase travaux du projet : fabrication et immersion des récifs, puis du suivi scientifique.

Lien avec la façade Manche - Le projet RECIF

En parallèle, des échanges ont eu lieu avec Mohammed Boutouil, directeur de recherche à l'ESITC Caen, sur le projet RECIF.

Ce projet anglo-français est mis en œuvre dans la Manche, avec 8 partenaires universitaires, d'avril 2013 à juin 2015. L'objectif est de développer un matériau en valorisant des coquilles vides. Le projet est réalisé en 3 étapes :

- Valorisation des ressources et coproduits marins
- Développement de matériaux de construction innovants pour RA
- Immersion en mer de RA pour l'amélioration de la biodiversité et de la production de l'écosystème de la Manche

Le 11 mars 2015 a eu lieu le séminaire de clôture du projet RECIF dans la Manche. Ce projet de recherche avait pour objectifs de valoriser les déchets coquilliers dans du béton, utilisé pour créer des récifs artificiels. L'Aglia a participé à la table ronde de clôture « Place des récifs artificiels en Manche » pour une comparaison avec la dynamique sur la façade atlantique. Un compte-rendu synthétique de la journée a été envoyé aux membres du réseau.

6. L'observatoire des pêches et des cultures marines du golfe de Gascogne.

6.1. Fonctionnement

Créé en 1997 en vue de fournir des informations et des analyses fiables à l'Aglia, l'Observatoire des pêches et des cultures marines du golfe de Gascogne s'appuie initialement sur un partenariat développé avec :

1. L'IMA, Institut des Milieux Aquatiques de Bayonne, qui est en charge de l'axe « Ressources Vivantes » de l'Observatoire. Son Objectif est d'améliorer la connaissance des espèces exploitées du golfe de Gascogne dans les domaines des pêches et des cultures marines, en s'intéressant à la ressource et aux divers aspects de son exploitation.
2. Le LEMNA, Laboratoire d'Economie de l'Université de Nantes, qui est en charge de l'axe socio-économique de l'Observatoire, collectant les données de production, de transformation et de commercialisation des produits de la pêche et des cultures marines à des fins d'analyses dans le

cadre de deux démarches : macroéconomique (globale) et microéconomique (l'entreprise) au niveau des filières pêches et cultures marines.

L'ouverture souhaitée du partenariat scientifico-technique de l'Observatoire s'est traduite en 2009 puis en 2010 par la participation du CREAA, du CGO et du réseau NAUTIL aux travaux sur les mutations dans le secteur conchylicole.

Dès la fin 2011, il a été décidé de mettre en œuvre un appel à concurrence pour les prochaines études de l'Observatoire. C'est ainsi que depuis octobre 2011, les prestataires sont sélectionnés sur la base de cette mise en concurrence.

6.2. Les travaux de l'Observatoire en 2015

6.2.1. Suivi socio-économique des filières pêches maritimes et aquaculture réalisé

Réalisé par Capacités, ce rapport participe à la compréhension des relations entre acteurs de la filière des produits de la mer, à travers notamment une logique d'observation des prix pour chaque stade de commercialisation. Le travail est présenté en trois parties :

1/ Le contexte de la pêche maritime et de l'aquaculture dans une logique de marché mondialisé : la déclinaison géographique s'opère au niveau mondial, européen, français et sur la façade Aglia.

2/ Les fiches espèces de la pêche maritime : l'analyse initiale concerne la première vente en volume et en valeur par halle à marée et par espèce. Le rapport traite ensuite de la seconde vente, des échanges commerciaux et du positionnement concurrentiel par espèce. Enfin, l'analyse se penche sur les circuits de distribution et de consommation finaux.

3/ Les fiches espèces de l'aquaculture : elles se déclinent selon le même principe que la pêche maritime. L'objectif est de clarifier la complexité de la filière de commercialisation. Ces fiches décrivent la structure de l'offre et de la demande, facilitent la compréhension de l'évolution de la filière et analysent les niveaux de prix moyens observés. Elles permettent d'appréhender le contexte concurrentiel tout en présentant des alternatives en cas de chocs. Ces fiches permettent de mieux connaître les déterminants de la formation des prix.

6.2.2. Suivi des résultats économiques et analyse financière des entreprises de pêche

Réalisé par Capacités, ce document dresse un état des lieux de la santé économique, sociale et financière des entreprises de pêche et permet d'établir un recensement de leurs principales forces et faiblesses, phase indispensable pour penser à un redéploiement. Cette analyse se décline en trois étapes :

- L'analyse des facteurs de production réalisée au niveau métropole puis sur la façade AGLIA. L'évolution des caractéristiques des unités de pêche est étudiée sur une dizaine d'années. S'en suit le constat de l'emploi dans le secteur des pêches pour finir sur une analyse conjointe « âge navire / âge patron » qui montre la nécessité de renouveler à la fois les hommes et les unités de production ;
- La seconde approche concerne les résultats économiques de la flotte atlantique pour l'exercice en cours avec une rétrospective sur 25 années. Les principaux indicateurs et ratios de

performance sont analysés pour les deux principaux métiers présents dans le golfe de Gascogne : les chalutiers de fond et les fileyeurs. Un bilan de la santé financière des entreprises est ensuite dressé. La détermination du salaire moyen à la pêche montre l'évolution du pouvoir d'achat des marins depuis 1987 et permet une comparaison avec la rémunération moyenne octroyée en France, tous secteurs d'activité confondus ;

- La dernière partie du document constitue une analyse microéconomique des segments de métier regroupant le plus grand nombre de navires présents en Atlantique. A l'image des années passées, la segmentation de la flottille retenue s'appuie sur 3 critères : le métier pratiqué, la longueur des navires et le nombre de marins embarqués. Cette segmentation permet de constituer des groupes homogènes en termes d'activité et de modèle économique déployé. L'objectif de ces « fiches métier » est d'étudier finement la rentabilité globale des entreprises et l'ensemble de ses déterminants :
 - o La rentabilité d'exploitation à travers les principaux ratios et soldes intermédiaires de gestion
 - o La composition du portefeuille espèces des navires
 - o L'évolution sous forme indicielle du salaire des marins
 - o La rentabilité financière des entreprises à travers l'analyse par ratios.

6.3. Refonte de l'observatoire économique des pêches

Les membres de l'Agfia ont souhaité une évolution de l'observatoire pour qu'il réponde mieux aux besoins de la filière pêche et puisse apporter rapidement des éléments économiques pour aborder aux questions auxquels ils sont confrontés (gestion des espèces, gestion des flottilles..).

Dans le même temps, l'arrêt de l'observatoire des pêches breton a accéléré la mise en œuvre de l'analyse des besoins globale sur la façade de l'Agfia.

En 2015, une analyse a donc été réalisée auprès des Régions, des CRPME et des organisations de producteurs de la façade. Plusieurs réunions ont eu lieu soit en groupe, soit individuellement pour valider cette première analyse. L'année 2016, sera quant à elle consacrée à la rencontre des responsables des groupements de gestion et des halles à marée pour amender ou valider avec eux cette analyse. Cette phase est primordiale pour la création de l'observatoire car elle donnera une orientation en fonction des partenaires qui voudront bien s'impliquer dans cet outil.

7. Communication et information

7.1. Site web de l'Agfia

Le site Web de l'Agfia www.agfia.fr est opérationnel depuis 2003, il constitue un vecteur privilégié pour la diffusion des informations et des travaux de l'Agfia.

Un nouveau site a été réalisé durant l'année 2013 pour une mise en ligne en début d'année 2014.

En 2015, notre site a fait l'objet de 276.887 visites contre 43.799 en 2014 et près de 105.484 visiteurs différents contre 17.000 visiteurs en 2014.





Comptes annuels Exercice 2015

8. Approche générale

L'exercice 2015 a été clôturé avec un excédent de 36 555,71€. Le résultat de l'exercice se répartit sur le résultat d'exploitation pour 37 313,69 € (contre 91 293,64 € en 2014) et le résultat financier 1 024,15 €, compensés par un résultat exceptionnel négatif d'un montant de -1 782,13 €.

Ce résultat positif s'explique par les points suivants :

- Une diminution des cotisations régionales qui n'a pas été aussi importante que la diminution de charge de fonctionnement constatée depuis 2 ans.
- Une augmentation des produits financiers engendrée par le placement sur deux livrets (A et association) et une meilleure gestion des découverts bancaires.
- Des économies réalisées sur différents postes de dépenses dans le volet fonctionnement.

2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
-142 831 €	49 982 €	-14 766 €	21 423 €	58 988 €	3 769,08 €	25 161,92 €	87 785,55 €	36 555,71 €

9. Volet fonctionnement

Le volet « fonctionnement » de l'AGLIA est financé par les cotisations des Régions et par les cotisations des autres membres. A noter également la participation de la Région Aquitaine à hauteur de 18.000€ au financement du colloque annuel de l'Agilia.

PRODUITS

éléments	montant	% vs. 2014
Région Aquitaine	47 322,00 €	-6%
Région Bretagne	47 322,00 €	-6%
Région Pays de la Loire	47 322,25 €	-6%
Région Poitou-Charentes	47 322,25 €	-15%
Cotisation Aglia	3 000,00 €	76%
Produits divers de gestion courante	5,19 €	172%
Produits financiers	1 024,15 €	-43%
Autres produits exceptionnels	1 035,08 €	-54%
Transfert charge d'exploitation colloque (Région Aquitaine)	1 280,00 €	-29%
Autres produits exceptionnels colloque 2014	564,29 €	
TOTAL	214 197,21 €	-7%

CHARGES

éléments	montant	% vs. 2014
Fournitures - entretien - maintenance	1 172,26 €	-46%
Colloque annuel	24 840,39 €	15%
Abonnement revues	259,65 €	-13%
Séminaires	1 080,00 €	88%
Petit équipement	261,45 €	-12%
Cadeaux	62,40 €	524%
Assurances	1 188,36 €	-6%
Honoraires	13 424,28 €	2%
Imprimeurs - brochures	2 649,96 €	20%
Missions déplacement	3 941,72 €	-36%
Loyers	3 428,18 €	-21%
Téléphone - fax - internet	3 100,19 €	27%
Voiture LLD	4 063,13 €	29%
Cotisation CC.S	600,00 €	
Affranchissement	1 792,38 €	-22%
Salaires	74 425,69 €	-11%
Charges Sociales	30 714,33 €	-14%
Formation continue	3 665,60 €	116%
Dotations aux amortissements	368,64 €	-44%
Charges financières	790,85 €	-34%
Autres charges	0,30 €	-100%
TOTAL	171 829,76 €	-2%
SOLDE	42 367,45 €	-24%

De manière globale, les charges de fonctionnement sont en diminution par rapport à l'exercice 2014 (171 829,76 € en 2015 contre 175 416,87 € en 2014, soit -2%). Cette diminution s'explique par les baisses de charges sur les postes suivants : déplacements (-36%), loyers (-21%), fournitures entretiens maintenance (-46%), affranchissements (-22%) et les postes salaires et charges sociales (respectivement de -11% et -14%).

En contrepartie, d'autres postes présentent des augmentations. Par ordre d'importance : formation continue (+116%), téléphone-fax-internet (+27%), voiture (+29%), séminaires (+88%).

L'excédent constaté en 2015 (42 367,45 €) sur le volet fonctionnement est dû :

- ▷ **En charges :**
 - Une diminution des charges énumérées précédemment
- ▷ **En produits :**
 - Une baisse des cotisations régionales mais qui n'a pas été suffisante aux vues des économies réalisées depuis deux ans.
 - Des produits exceptionnels et financiers pour environ 2 000€

10. Volet Observatoire 2015

Le volet « Observatoire 2014 » de l'AGLIA est financé par les Régions Aquitaine, Bretagne, Pays de la Loire et Poitou-Charentes. L'ensemble de ces participations, en lien avec les dépenses engagées en 2015, s'établit à 32 789,73 €. Des ajustements seront réalisés sur le prochain exercice pour prendre en compte les dépenses réalisées en 2016, notamment ce qui concerne la communication.

Les charges sont essentiellement constituées d'études pour 31 746 €, soit 97 % des dépenses affectées à l'Observatoire. Le reste des charges se répartit entre les frais bancaires, la gestion du site internet et les déplacements.

PRODUITS	
éléments	montant
Région Aquitaine	9 368,44 €
Région Bretagne	4 684,41 €
Région Pays de la Loire	9 368,44 €
Région Poitou-Charentes	9 368,44 €
TOTAL	32 789,73 €
CHARGES	
éléments	montant
Etudes	31 746,00 €
Internet	576,00 €
Frais bancaires	387,61 €
Déplacements	79,93 €
TOTAL	32 789,54 €
SOLDE	0,19 €

11. Volet Observatoire 2014

Concernant l'exercice 2014, des dépenses et des régularisations ont été effectuées sur l'exercice 2015. Il s'agit de coûts liés à la communication et à une régularisation liée à la non affectation d'une partie des frais bancaires à l'observatoire 2013. Cette régularisation engendre un excédent de 1 400,67€.

PRODUITS	
éléments	montant
Région Aquitaine	1 291,54 €
Région Bretagne	645,80 €
Région Pays de la Loire	1 291,54 €
Région Poitou-Charentes	1 291,54 €
TOTAL	4 520,42 €
CHARGES	
éléments	montant
Imprimés brochures	2 823,03 €
Affranchissements	291,12 €
Frais bancaires	5,60 €
TOTAL	3 119,75 €
SOLDE	1 400,67 €

12. Volet Observatoire 2013

Concernant l'exercice 2013, une régularisation a été effectuée sur l'exercice 2015. Il s'agit de charges liées à une surestimation des subventions régionales à percevoir. Cette régularisation engendre un déficit de 653,14 €.

PRODUITS	
éléments	montant
Autres produits exceptionnels	0,71 €
TOTAL	0,71 €
CHARGES	
éléments	montant
Autres charges exceptionnelles	653,85 €
TOTAL	653,85 €
SOLDE	- 653,14 €

13. Volet REDRESSE

Les dépenses du projet Redresse s'élèvent à 384 610,79 € pour l'exercice 2015. Elles se répartissent principalement entre l'affrètement des navires (188 798,51 €), les coûts de coordination du projet (79 795,88€) et l'achat d'études (IFREMER et Capacités pour 69 127,85€).

Les subventions pour 383 506,51 €, couvrent les charges engagées dans ce projet. Elles se répartissent entre les Régions de la façade, France Filière Pêche et un autofinancement d'IFREMER qui apparaîtra en fin de projet.

PRODUITS	
éléments	montant
Région Aquitaine	5 815,00 €
Région Bretagne	21 728,00 €
Région Pays de la Loire	15 175,00 €
Région Poitou-Charentes	7 650,51 €
FFP	333 138,00 €
TOTAL	383 506,51 €
CHARGES	
éléments	montant
coordination	79 795,88 €
déplacement	12 491,78 €
coûts opérationnels	5 335,34 €
études	69 127,85 €
communication	3 124,46 €
affrètement	188 798,51 €
matériel	25 936,97 €
TOTAL	384 610,79 €
SOLDE	- 1 104,28 €

14. Volet DECIDER

Les dépenses de ce projet pour l'année 2015, s'établissent à 266,08 € et sont constituées uniquement de frais de déplacements.

Les subventions correspondantes seront imputées à l'exercice 2016.

PRODUITS	
éléments	montant
TOTAL	- €
CHARGES	
éléments	montant
déplacement	266,08 €
TOTAL	266,08 €
SOLDE	- 266,08 €

15. Volet Informations et Positionnement

Les dépenses du projet Informations et Positionnement s'élèvent à 30 182,37 € pour l'exercice 2015. Elles sont affectées principalement au temps d'animation et de coordination de ce projet (29 190,45€), les 2 600,32 € restant concernent les frais de déplacement.

Les subventions régionales couvrent en partie les charges de ce projet, financé à 95 % du fait de la baisse de dotation de la Région Poitou-Charentes (de 14 845,65 € à 11 842,07 €).

PRODUITS	
éléments	montant
Région Aquitaine	7 947,65 €
Région Bretagne	7 948,00 €
Région Pays de la Loire	7 947,65 €
Région Poitou-Charentes	6 339,07 €
TOTAL	30 182,37 €
CHARGES	
éléments	montant
Coordination	29 190,45 €
Déplacements	2 600,32 €
TOTAL	31 790,77 €
SOLDE	- 1 608,40 €

16. Volet Pescatlantique 2

Les dépenses de ce projet pour l'année 2015, s'établissent à 16 718,20 € et sont constituées pour une grande part de frais de personnel pour la coordination du projet (14 475,89 €) et pour le reste de coûts de déplacement et de communication.

Les subventions régionales (13 873,27 €) couvrent en partie les charges de ce projet, financé à 97,5% du fait de la baisse de dotation de la Région Poitou-Charentes.

PRODUITS	
éléments	montant
Région Aquitaine	3 682,00 €
Région Bretagne	3 682,00 €
Région Pays de la Loire	3 682,00 €
Région Poitou-Charentes	2 827,27 €
TOTAL	13 873,27 €
CHARGES	
éléments	montant
coordination	14 475,89 €
communication	1 302,29 €
déplacement	940,02 €
TOTAL	16 718,20 €
SOLDE	- 2 844,93 €

17. Volet ROMELIGO

Les dépenses de ce projet pour l'année 2015, s'établissent à 8 786,82 € et sont constituées pour une grande part de frais de personnel pour la coordination du projet (7 050,58 €) et pour le reste de frais de déplacement.

Le financement de FFP via IFREMER couvre l'intégralité des dépenses engagées.

PRODUITS	
éléments	montant
FFP/IFREMER	8 786,82 €
TOTAL	8 786,82 €
CHARGES	
éléments	montant
coordination	7 050,58 €
déplacement	1 736,24 €
TOTAL	8 786,82 €
SOLDE	- €

18. Projets ayant fait l'objet de régularisations

Les projets suivants présentent des régularisations liées à une surestimation des subventions à percevoir.

CGV

PRODUITS	
éléments	montant
TOTAL	- €
CHARGES	
éléments	montant
autres charges exceptionnelles	439,70 €
TOTAL	439,70 €
SOLDE	- 439,70 €

Le déficit pour CGV est lié à une insuffisance de versement du FEP par rapport à l'estimation des subventions à percevoir.

PRESPO

PRODUITS	
éléments	montant
TOTAL	- €
CHARGES	
éléments	montant
autres charges exceptionnelles	268,04 €
TOTAL	268,04 €
SOLDE	- 268,04 €

Le déficit pour CGV est lié à une insuffisance de versement du FEDER par rapport à l'estimation des subventions à percevoir.

COMMUNICATION

PRODUITS	
éléments	montant
TOTAL	- €
CHARGES	
éléments	montant
autres charges exceptionnelles	0,40 €
TOTAL	0,40 €
SOLDE	- 0,40 €

Le déficit pour le volet communication est lié à une insuffisance de versement de la Région Bretagne par rapport à l'estimation des subventions à percevoir.

RAIEBECA

PRODUITS	
éléments	montant
TOTAL	- €
CHARGES	
éléments	montant
autres charges exceptionnelles	27,63 €
TOTAL	27,63 €
SOLDE	- 27,63 €

Le déficit pour le volet communication est lié à un insuffisance de versement de la Région Bretagne par rapport à l'estimation des subventions à percevoir.

19. Bilan de l'Aglaia

Le total du bilan de l'Aglaia s'établit au 31 décembre 2015 à 1 811 392,98€.

Il est notamment composé à l'actif, d'actifs immobilisés pour une valeur de 3 783,76 € et d'actifs circulants évalués à 1 807 609,22€ essentiellement composés de subventions à recevoir (1 249 597,09 €).

Au passif, les fonds associatifs sont en légère augmentation par rapport aux années précédentes et s'élèvent à 465 012,38 €. Ils se composent des fonds propres pour 428 456,67 € et du résultat de l'exercice excédentaire de 36 555,71 €. En ce qui concerne les dettes celles-ci ont augmentées par rapport à l'exercice précédent, elles passent ainsi de 901 414,30 en 2014 à 1 346 380,60 € en 2015. Elles se composent pour la plus grande part de produits constatés d'avance pour 1 168 650,44€ et pour la part restante des dettes fournisseurs pour 99 364,53€, de dettes fiscales et sociales pour 32 402,75 € et de dettes diverses pour 45 962,88€.

A noter :

- L'absence des dettes financières en 2015
- Le niveau élevé des produits constatés d'avance liés au poids des projets Redresse et Decider dans la comptabilité.



Annexes

ASSOCIATION AGLIA

Quai aux vivres
Forum des Marais

17314 ROCHEFORT CEDEX

Exercice 2015

SOMMAIRE

COMPTES ANNUELS	3
Attestations et rapports	4
Bilan Actif	5
Bilan Passif	6
Compte de résultat	7
ANNEXE COMPTABLE	9
DETAIL DES COMPTES	19
ANALYSE DE BILAN	26
ETATS DE GESTION	34
Soldes Intermédiaires de Gestion	35
IMMOBILISATIONS	36
Etat des immobilisations	37

COMPTES ANNUELS

ATTESTATIONS ET RAPPORTS

Du 01/01/2015 au 31/12/2015

Dans le cadre de la mission de présentation des comptes annuels qui a été réalisée pour le compte de :

ASSOCIATION AGLIA
Pour l'exercice du 01/01/2015 au 31/12/2015

et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble.

Ces comptes annuels sont joints à la présente attestation, ils sont paginés conformément au sommaire figurant en tête du présent document, ils se caractérisent par les données suivantes :

Total ressources	685 232,81 €
Résultat net comptable	36 555,71 €
Total du bilan	1 811 392,98 €

Fait à Bordeaux,
Le 07/04/2016.

Valérie LAGRANGE ADER,
Expert-comptable.

BILAN ACTIF

Du 01/01/2015 au 31/12/2015

ACTIF	Exercice du 01/01/2015 au 31/12/2015			01/01/2014 au 31/12/2014
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations Incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets et droits similaires	1 960,24	1 960,24		
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes				
Immobilisations Corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels				
Autres immobilisations corporelles	12 087,63	9 065,87	3 021,76	236,30
Immobilisations grevées de droits				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations Financières (2)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité portefeuille				
Autres titres immobilisés	762,00		762,00	762,00
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL (I)	14 809,87	11 026,11	3 783,76	998,30
Comptes de liaison				
TOTAL (II)				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres appros				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	8 270,32		8 270,32	
Créances (3)				
Créances redevables et comptes rattachés				
Autres	1 249 597,09		1 249 597,09	1 044 810,07
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	549 579,46		549 579,46	302 393,88
Charges constatées d'avance (3)	162,35		162,35	1 030,72
TOTAL (III)	1 807 609,22		1 807 609,22	1 348 234,67
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 822 419,09	11 026,11	1 811 392,98	1 349 232,97
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an				

BILAN PASSIF

Du 01/01/2015 au 31/12/2015

PASSIF	Du 01/01/2015 au 31/12/2015	Du 01/01/2014 au 31/12/2014
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Ecart de réévaluation sur des biens sans droit de reprise		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles	428 456,67	340 671,12
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	36 555,71	87 785,55
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)		
TOTAL (I)	465 012,38	428 456,67
Comptes de liaison		
TOTAL (II)		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		
Provisions pour charge		
TOTAL (III)		
Fonds dédiés		
Sur subventions de fonctionnement		19 362,00
Sur autres ressources		
TOTAL (IV)		19 362,00
DETTES (1)		
Dettes financières		
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		25 993,88
Emprunts et dettes financières divers (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes d'exploitation		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	99 364,53	135 402,90
Dettes fiscales et sociales	32 402,75	32 910,61
Redevables créditeurs		
Dettes diverses		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	45 962,88	541,91
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	1 168 650,44	706 565,00
TOTAL (V)	1 346 380,60	901 414,30
Ecarts de conversion passif	(VI)	
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 811 392,98	1 349 232,97
(1) Dont à plus d'un an		
(1) Dont à moins d'un an	1 346 380,60	901 414,30
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		25 993,88
(3) Dont emprunts participatifs		

ASSOCIATION AGLIA
COMPTE DE RÉSULTAT

Du 01/01/2015 au 31/12/2015

	Du 01/01/15 au 31/12/15	Du 01/01/14 au 31/12/14
PRODUITS D'EXPLOITATION (I)		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens et services)		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	680 947,62	714 139,65
Reprises sur provisions, amortissements et transferts de charges	1 280,00	2 560,90
Cotisations	3 000,00	1 700,00
Autres produits (hors cotisations)	5,19	1,91
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	685 232,81	718 402,46
CHARGES D'EXPLOITATION (II)		
Achat de marchandises		
Variation de stock de marchandises		
Achat de matières premières et de fournitures		
Variation de stock de matières premières et de fournitures		
Achats d'autres d'approvisionnements		
Variation de stock d'approvisionnements		
Autres achats et charges externes *	408 289,55	390 381,29
Impôts, taxes et versements assimilés	1 759,55	1 700,59
Salaires et traitements	164 257,87	161 882,55
Charges sociales	72 739,51	72 487,51
Dotations aux amortissements, dépréciations		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	368,64	653,68
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
Dotations aux provisions		
Subventions accordées par l'association		
Autres charges	504,00	3,20
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	647 919,12	627 108,82
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I) - (II)	37 313,69	91 293,64
Opération en commun, Bénéfice attribué ou Perte transférée (III)		
Opération en commun, Perte supportée ou Bénéfice transféré (IV)		
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	1 024,15	1 802,89
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	1 024,15	1 802,89
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées		394,72
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)		394,72
RÉSULTAT FINANCIER (V) - (VI)	1 024,15	1 408,17
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	1 600,08	2 478,81
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		

ASSOCIATION AGLIA
COMPTE DE RÉSULTAT

Du 01/01/2015 au 31/12/2015

	Du 01/01/15 au 31/12/15	Du 01/01/14 au 31/12/14
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	1 600,08	2 478,81
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	3 382,21	7 395,07
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	3 382,21	7 395,07
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII) - (VIII)	-1 782,13	-4 916,26
Impôt sur les bénéfices		
SOLDE INTERMÉDIAIRE	36 555,71	87 785,55
+ REPORT DE RESSOURCES NON UTILISÉES DES EXERCICES ANTÉRIEURS		
- ENGAGEMENTS À RÉALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES		
TOTAL DES PRODUITS	687 857,04	722 684,16
TOTAL DES CHARGES	651 301,33	634 898,61
EXCÉDENT OU DÉFICIT (3)	36 555,71	87 785,55
ÉVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
PRODUITS		
Bénévolat		
Prestations en nature		
Dons en nature		
TOTAL PRODUITS		
CHARGES		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Personnel bénévole		
TOTAL CHARGES		
TOTAL	36 555,71	87 785,55
* Y compris : Redevances de crédit-bail mobilier	3 486,48	3 486,48
Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Compte tenu d'un résultat exceptionnel avant impôt de	-1 782,13	-4 916,26

ANNEXE COMPTABLE

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2015 ont été établis dans le respect des dispositions du plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 08/09/2014, la loi N° 83-353 du 30/04/1983 et le décret 83-1020 du 29/11/1983, et conformément aux règlements de l'ANC N°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

Les principales méthodes sont les suivantes :

Comptabilisation des subventions :

Les subventions de fonctionnement et les subventions destinées au financement d'actions spécifiques sont inscrites dans les produits. Les subventions spécifiques attribuées sous réserve d'atteindre un certain niveau de dépenses éligibles sont comptabilisées à hauteur des charges engagées.

Lorsque les subventions perçues sont supérieures au montant des dépenses éligibles engagées, la subvention perçue d'avance est comptabilisée en produits constatés d'avance.

Les actions spécifiques suivantes se sont poursuivies au cours de l'année 2015 :

- Observatoire
- Organisation de colloques
- Programme Pescatlantique
- Programme REDRESSE

Dans le cadre de ce programme, l'IFREMER autofinance 91 550 € d'études prises en considération dans les dépenses éligibles retenues pour le calcul des subventions attribuées par la Région des Pays de Loire, par la Région Aquitaine, et par l'association France Filière Pêche.

Les nouvelles actions menées au cours de l'année 2015 sont :

- Actions d'information et de positionnement

Les subventions obtenues pour les programmes Plan de Gestion du Golfe de Gascogne et DECIDER ont été constatées en produits constatés d'avance pour leur intégralité car ces deux actions ne débuteront qu'en 2016.

Dérogation aux principes comptables :

Les subventions des actions qui, à la clôture de l'exercice, ne sont pas intégralement consommées, sont comptabilisées en "Produits Constatés d'Avance" et non pas en "Fonds dédiés". L'application de cette méthode, contraire aux principes comptables, permet un meilleur suivi et une meilleure lecture des produits et des charges en analytique.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation ou de la durée d'usage prévue :

- Logiciels	de 1 à 2 ans
- Matériel de bureau et info.	de 2 à 4 ans
- Mobilier	5 ans

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les créances sont principalement constituées des subventions non encore versées par les Régions, l'Etat et l'Europe. Hors mis la subvention versée par les Régions pour le Fonctionnement, les autres subventions à recevoir, toutes à moins d'un an, sont calculées au prorata de l'état d'avancement des dépenses éligibles de chaque projet au 31 décembre 2015.

ANNEXE ASSOCIATION

Du 01/01/2015 au 31/12/2015

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations	
				suite à réévaluation	acquisitions
INCORPOR.	Frais d'établissement, de recherche et de développement	TOTAL I			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	1 960,24		
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions	Sur sol propre			
		Sur sol d'autrui			
		Instal.géné., agencts & aménagts const.			
	Installations techniques, matériel & outillage indust.				
	Autres immos corporelles	Instal. généré., agencts & aménagts divers			
Matériel de transport			8 933,53		3 154,10
Matériel de bureau & info., mobilier					
Emballages récupérables & divers					
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
		TOTAL III	8 933,53		3 154,10
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations		762,00		
	Autres titres immobilisés				
	Prêts et autres immobilisations financières				
		TOTAL IV	762,00		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)			11 655,77		3 154,10

CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légal Valeur d'origine
			par virt poste	par cessions		
INCORPOR.	Frais d'éts, de recherche & de dével.	TOTAL I				
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL II			1 960,24	
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions	Sur sol propre				
		Sur sol d'autrui				
		Ins. gal. agen. amé. cons				
	Inst.tech., mat. outillage indust.					
	Autres immos corporelles	Ins. gal. agen. amé. div.				
Matériel de transport						
Mat.bureau, info., mob.						
Emballages récup. div.						
Immos corporelles en cours						
Avances et acomptes						
		TOTAL III			12 087,63	
FINANCIERES	Part. évaluées par mise en equivalence					
	Autres participations				762,00	
	Autres titres immobilisés					
	Prêts & autres immob. financières					
		TOTAL IV			762,00	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)					14 809,87	

ANNEXE ASSOCIATION

Du 01/01/2015 au 31/12/2015

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amort. sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement, de recherche et de développement	TOTAL				
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	1 960,24			1 960,24
Terrains					
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Inst. générales agen. aménag. cons.				
Inst. techniques matériel et outil. industriels					
Autres immos corporelles	Inst. générales agencem. amén. div.				
	Matériel de transport				
	Mat. bureau et informatique, mob.	8 697,23	368,64		9 065,87
	Emballages récupérables divers				
	TOTAL	8 697,23	368,64		9 065,87
	TOTAL GENERAL	10 657,47	368,64		11 026,11

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amorts fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissements							
TOTAL							
Immob. incorporelles							
TOTAL							
Terrains							
Constr.	Sur sol propre						
	Sur sol autrui						
	Inst. agenc. et amén.						
Inst. techniques mat. et outil.							
Immo. corpor.	Inst. gales, agenc. am divers						
	Mat. transport						
	Mat. bureau mobilier						
	Emballages récup. divers						
	TOTAL						
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GÉNÉRAL							
Total général non ventilé							
CADRE C	MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler							
Primes de remboursement des obligations							

ANNEXE ASSOCIATION

Du 01/01/2015 au 31/12/2015

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients			
	Créances rep. titres prêtés : prov /dep. antér <input type="text"/>			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Etat & autres coll. publiques			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxe sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers	1 245 367,09	1 245 367,09	
Groupe et associés (2)				
Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)	12 500,32	12 500,32		
Charges constatées d'avance	162,35	162,35		
TOTAUX		1 258 029,76	1 258 029,76	
Renvois (1)	Montant	- Créances représentatives de titres prêtés		
(2)	des	- Prêts accordés en cours d'exercice		
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice		
		Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)		

ANNEXE ASSOCIATION

Du 01/01/2015 au 31/12/2015

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine					
Emprunts & dettes financières divers (1) (2)					
Fournisseurs & comptes rattachés		99 364,53	99 364,53		
Personnel & comptes rattachés		704,79	704,79		
Sécurité sociale & autres organismes sociaux		29 938,41	29 938,41		
Etat & Impôts sur les bénéfices autres Taxe sur la valeur ajoutée collectiv. Obligations cautionnées publiques Autres impôts, taxes & assimilés		1 759,55	1 759,55		
Dettes sur immobilisations & cptes rattachés					
Groupe & associés (2)					
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)		45 962,88	45 962,88		
Dette représentative des titres empruntés					
Produits constatés d'avance		1 168 650,44	1 168 650,44		
TOTAUX		1 346 380,60	1 346 380,60		
Renvois	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice				
(2)	Montant divers emprunts, dettes/associés				

ANNEXE ASSOCIATION

Du 01/01/2015 au 31/12/2015

(Articles R123-196 à R123-198 du Code de commerce)

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 8 963,00 Euros.

Cet engagement n'a pas été comptabilisé.

Les différents paramètres pour calculer cette indemnité sont les suivants :

Taux d'actualisation 2,03 %

Table de mortalité INSEE 2015

Départ volontaire à 65 ans

ANNEXE ASSOCIATION

Du 01/01/2015 au 31/12/2015

LES EFFECTIFS

	31/12/2015	31/12/2014
Personnel salarié :		
Ingénieurs et cadres	3,00	3,00
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens	2,00	2,00
Ouvriers		
Personnel mis à disposition :		
Ingénieurs et cadres		
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens		
Ouvriers		

ANNEXE ASSOCIATION

Du 01/01/2015 au 31/12/2015

NOTES SUR LE COMPTE DE FONCTIONNEMENT

Cotisations des membres de l'AGLIA : 3 000 €

Les subventions d'exploitation de l'exercice 2015 se décomposent comme suit :

	REGIONS				FFP	Ifremer	EUROPE	
	P.de Loire	Aquitaine	Poitou-Ch.	Bretagne			F.E.P.	F.E.D.E.R.
Fonctionnement	47 322	47 322	47 322	47 322				
Observatoire 2014	1 292	1 292	1 292	646				
Observatoire 2015	9 368	9 368	9 368	4 684				
Colloque			18 000					
Pescatlantique	3 682	3 682	2 827	3 682				
REDRESSE	15 175	5 815	7 651	21 728	333 138			
Info & positionne	7 948	7 948	6 339	7 948				
Romeligo						8 787		
Total	84 787	75 427	92 799	86 010	333 138	8 787	0	0
	339 023						0	
	680 947,62							

AUTRES INFORMATIONS**Rémunération des trois plus hauts dirigeants :**

Les membres du bureau de l'association ne perçoivent ni rémunérations, ni remboursements de frais.
La rémunération du secrétaire général salarié n'est pas communiquée car cela conduirait à donner une rémunération individuelle.

Contributions volontaires en nature :

La ville de Rochefort met à la disposition gratuite de l'association Aglia des locaux à usage de bureau.
Cette contribution en nature n'a pas fait l'objet d'une évaluation.

DETAIL DES COMPTES

BILAN ACTIF DÉTAILLÉ

Du 01/01/2015 au 31/12/2015

ACTIF	Exercice du 01/01/2015 au 31/12/2015			01/01/2014 au 31/12/2014
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations Incorporelles				
Concessions, brevets et droits similaires	1 960,24	1 960,24		
20500000 Logiciels	1 960,24		1 960,24	1 960,24
28050000 Amort. logiciels		1 960,24	-1 960,24	-1 960,24
Immobilisations Corporelles				
Autres immobilisations corporelles	12 087,63	9 065,87	3 021,76	236,30
21830000 Matériel bureau et info.	9 160,35		9 160,35	6 006,25
21840000 Mobilier	2 927,28		2 927,28	2 927,28
28183000 Amort.mat.bureau et info.		6 138,59	-6 138,59	-5 769,95
28184000 Amort.mobilier		2 927,28	-2 927,28	-2 927,28
Immobilisations Financières (2)				
Autres titres immobilisés	762,00		762,00	762,00
27100000 Parts sociales c.maritime	762,00		762,00	762,00
TOTAL (I)	14 809,87	11 026,11	3 783,76	998,30
Comptes de liaison				
TOTAL (II)				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Avances et acomptes versés sur commandes	8 270,32		8 270,32	
Créances (3)				
Autres	1 249 597,09		1 249 597,09	1 044 810,07
44300000 Fct-Subvention à recevoir	48 848,74		48 848,74	25 187,61
44300200 Etat - Subv.optipropulseur	22 264,31		22 264,31	42 032,50
44303143 Coll. subv. poitou ch. à rcv				9 000,00
44310000 Colloque-Subvention à recevoir	9 000,00		9 000,00	
44310001 Communication- Subv.à recevoir				5 023,40
44380001 CGV Subvention à recevoir				91 149,78
44380002 Pesca Subvention à recevoir	24 568,39		24 568,39	64 684,93
44380005 Raiebeca-Subvention à recevoir				27 765,30
44380006 Observatoire 2013-subv.à rcv				43 025,50
44380007 Observatoire 2014-subv.à rcv	32 660,61		32 660,61	51 013,24
44380008 Redresse-Subvention à recevoir	324 642,77		324 642,77	589 626,31
44380009 Info&Pos-Subvention à recevoir	31 158,82		31 158,82	
44380010 PGG-Subvention à recevoir	21 943,83		21 943,83	
44380011 Decider-Subvention à recevoir	674 187,58		674 187,58	
44380012 Observatoire 2015-subv.à rcv	42 060,04		42 060,04	27 500,00
44390900 Prespo- subv. FEDER à rcv				53 088,71
44391000 Maia - subv.Feder	14 032,00		14 032,00	14 032,00
46875000 Produits à recevoir	3 980,00		3 980,00	1 400,00
Disponibilités	549 579,46		549 579,46	302 393,88
51210000 Société générale - fonct.	227 068,14		227 068,14	
51210100 Crédit maritime - obs.	44 184,88		44 184,88	24 090,99
51210200 Livret A - Crédit Maritime	77 840,61		77 840,61	77 149,48
51210300 Livret A - sté générale	485,83		485,83	201 153,41
51220000 Société Générale-00037269079.80	200 000,00		200 000,00	
Charges constatées d'avance (3)	162,35		162,35	1 030,72
48600000 Charges const. d'avance	162,35		162,35	1 030,72
TOTAL (III)	1 807 609,22		1 807 609,22	1 348 234,67
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 822 419,09	11 026,11	1 811 392,98	1 349 232,97
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an				

BILAN PASSIF DÉTAILLÉ

Du 01/01/2015 au 31/12/2015

PASSIF	Du 01/01/2015 au 31/12/2015	Du 01/01/2014 au 31/12/2014
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Réserves statutaires ou contractuelles	428 456,67	340 671,12
10630000 Fonds associatif	428 456,67	340 671,12
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	36 555,71	87 785,55
Autres fonds associatifs		
TOTAL (I)	465 012,38	428 456,67
TOTAL (II)		
Provisions pour risques et charges		
TOTAL (III)		
Fonds dédiés		
Sur subventions de fonctionnement		19 362,00
19400000 Fonds dédiés		19 362,00
TOTAL (IV)		19 362,00
DETTES (1)		
Dettes financières		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		25 993,88
51210000 Société générale - fonct.		25 993,88
Dettes d'exploitation		
Dettes fournisseurs	7 983,28	26 551,90
Dettes fournisseurs factures non parvenues	91 381,25	108 851,00
Dettes fiscales et sociales	32 402,75	32 910,61
42820000 Provision congés à payer	704,79	2 024,28
43100000 Urssaf	22 681,00	21 617,00
43720000 Retraite C et NC	5 045,00	5 509,00
43721000 Prévoyance C et NC	478,43	
43730000 Mutuelle santé	1 332,36	1 253,22
43820000 Charg.soc./congés à payer	401,62	1 133,11
44860000 FPC et taxe/salaires	1 759,55	1 374,00
Dettes diverses		
Créditeurs divers	45 962,88	541,91
Produits constatés d'avance	1 168 650,44	706 565,00
48700002 PESCA-Subv.constatées d'avance	13 806,00	16 904,00
48700006 Observat.-subv.const.d'avance	42 702,69	13 804,00
48700007 Colloque-Subv.const.d'avance		716,00
48700008 Redresse-Sub.const.d'avance	300 875,00	675 141,00
48700009 Info-subv.constatées d'avance	26 197,00	
48700010 PGG-Subv° constatée d'avance	29 258,33	
48700011 Decider-Sub.constatée d'avance	736 979,96	
48760000 Ppts constatés d'avance	18 831,46	
TOTAL (V)	1 346 380,60	901 414,30
Ecarts de conversion passif	(VI)	
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 811 392,98	1 349 232,97
(1) Dont à plus d'un an		
(1) Dont à moins d'un an	1 346 380,60	901 414,30
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		25 993,88
(3) Dont emprunts participatifs		

COMPTE DE RÉSULTAT DÉTAILLÉ

Du 01/01/2015 au 31/12/2015

	Du 01/01/15 au 31/12/15	Du 01/01/14 au 31/12/14
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens et services)		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	680 947,62	714 139,65
74000200 Etat- subvent° optipropulseur		17 201,00
74000300 CGV-Subvention FEP		428,00
74002000 CGV - subvention Etat		9 395,00
74002300 Col - Rég subv aquitaine	18 000,00	
74010000 Fct - reg. subv. p.loire	47 322,25	50 375,22
74010100 Obs - reg. subv. p.loire	10 659,98	19 949,62
74010500 CGV - subvention pays de Loire		289,50
74011410 Redr. - subv. Pays de loire	15 175,00	10 953,18
74011420 Comm.-subv.Pays de Loire		1 674,40
74012000 Pesca-subv.Pays de Loire	3 682,00	4 764,97
74013000 Raie beca- subv.Pays de Loire		1 852,20
74014000 Info-subv.Pays de loire	7 947,65	
74020000 Fct - reg. subv.aquitaine	47 322,00	50 375,22
74020050 CGV-Subvention Aquitaine		75,00
74020100 Obs - reg. subv.aquitaine	10 659,98	19 949,62
74020400 Pesca- Subvention Aquitaine	3 682,00	4 764,95
74020900 RaieBeca-subv.Aquitaine		1 852,20
74021410 Redr. - subv. Aquitaine	5 815,00	4 207,97
74024000 Communication- Subv.Aquitaine		1 674,40
74025000 Info&pos-sub aquitaine	7 947,65	
74030000 Fct- reg.subv.poitou ch.	47 322,25	55 375,22
74030100 Obs- reg.subv.poitou ch.	10 659,98	19 949,62
74031410 Redr. - subv.poitou ch.	7 650,51	6 687,24
74031420 Comm.-rég subv.poitou ch.		1 674,40
74031430 Coll.-subv. poitou ch.		17 284,00
74031440 Info&pos.-subv.poitou ch.	6 339,07	
74032000 Pesca- Subv.Poitou Charente	2 827,27	4 764,98
74033000 CGV-Subvention Poitou		276,00
74035000 Raie beca- Subvention poitou		3 703,00
74050000 Fct - reg subv. bretagne	47 322,00	50 375,00
74050200 CGV - Rég Subv Bretagne		354,00
74050300 Obs - subvention Bretagne	5 330,21	9 911,00
74051410 Redr.- subv. bretagne	21 728,00	23 925,00
74051420 Comm.-subv. bretagne		1 674,40
74051450 Info&pos-subv.Bretagne	7 948,00	
74052000 Pesca - Rég Subv Bretagne	3 682,00	4 765,00
74054000 Raie beca-subvention Bretagne		1 851,00
74061410 Redr.-subv. FFP	333 138,00	268 963,71
74091000 Maia - subv.FEDER		22 747,63
74097000 Raie - subv. FFP		20 076,00
74100000 Romeligo-Ifremer	8 786,82	
Reprises sur provisions, amortissements et transferts de charges	1 280,00	2 560,90
79100000 Transferts charges d'expl	1 280,00	2 560,90
Cotisations	3 000,00	1 700,00
75600000 Cotisations aglia	3 000,00	1 700,00
Autres produits (hors cotisations)	5,19	1,91
75800000 Prod.divers de gest.cour.	5,19	1,91
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (1)	685 232,81	718 402,46
CHARGES D'EXPLOITATION (2)		
Achat de marchandises		
Variation de stock de marchandises		
Achat de matières premières et de fournitures		

COMPTE DE RÉSULTAT DÉTAILLÉ

Du 01/01/2015 au 31/12/2015

	Du 01/01/15 au 31/12/15	Du 01/01/14 au 31/12/14
Variation de stock de matières premières et de fournitures		
Achats d'autres d'approvisionnements		
Variation de stock d'approvisionnements		
Autres achats et charges externes *	408 289,55	390 381,29
60400100 Achats d'études	100 873,85	199 594,62
60410000 Site Internet	576,00	708,07
60500000 Matériel et équipement navires	25 691,27	18 113,53
60630000 Achat petit équipement	507,15	1 391,00
60640000 Fourn. administr.	749,63	448,00
61220000 Crédit bail CREDIPAR	3 486,48	3 486,48
61320000 Loyers	6 192,98	7 105,32
61500000 Entretien reparations	225,74	967,67
61560000 Maintenance	385,58	871,86
61600000 Assurances Smacl	1 188,36	1 270,05
61600001 Assurance voiture MMA	576,65	563,41
61710000 Affrètements navires	188 798,51	84 083,27
61810000 Documentation	259,65	298,00
61851000 Séminaires	13 212,40	13 033,07
62260000 Honoraires e.c.	8 275,08	8 331,84
62261000 Honoraires c.a.c.	5 149,20	4 849,20
62265000 Traductions		414,14
62266000 Frais de formation	3 160,20	
62340000 Fct - cadeaux	62,40	10,00
62360000 Imprimés brochures	12 547,15	14 940,70
62410000 Frais de port	701,00	
62510000 Frais déplacements	24 678,83	20 645,39
62560000 Frais invitations	1 369,45	2 008,00
62600000 Téléphone	3 702,66	2 821,01
62610000 Affranchissements	4 135,27	2 890,85
62700000 Fct - frais bancaires	1 184,06	1 535,81
62810000 Cotisations	600,00	
Impôts, taxes et versements assimilés	1 759,55	1 700,59
63330000 Formation continue	1 759,55	1 700,59
Salaires et traitements	164 257,87	161 882,55
64110000 Salaires	164 884,36	163 345,77
64120000 Prov.congés à payer	-1 319,49	-1 463,22
64150000 Indemnités stagiaires	693,00	
Charges sociales	72 739,51	72 487,51
64510000 Urssaf	48 994,64	48 085,36
64520000 Mutuelle	3 658,22	3 346,83
64531000 Retraite/prév. N/cadres	3 862,50	3 865,21
64532000 Retraite/prév. cadres	10 484,82	10 469,84
64540000 Pôle emploi	7 090,13	7 132,06
64550000 Charges soc./congés à payer	-1 576,40	-855,02
64750000 Médecine du travail	225,60	443,23
Dotations aux amortissements, dépréciations		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	368,64	653,68
68110000 Dotations immo - fonct.	368,64	653,68
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
Dotations aux provisions		
Subventions accordées par l'association		
Autres charges	504,00	3,20
65160000 Droits d'auteur & reproduction	504,00	
65800000 Charges gestion courante		3,20
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	647 919,12	627 108,82
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I) - (II)	37 313,69	91 293,64

COMPTE DE RÉSULTAT DÉTAILLÉ

Du 01/01/2015 au 31/12/2015

	Du 01/01/15 au 31/12/15	Du 01/01/14 au 31/12/14
Opération en commun, Bénéfice attribué ou Perte transférée (III)		
Opération en commun, Perte supportée ou Bénéfice transféré (IV)		
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	1 024,15	1 802,89
<i>76800000 Produits financiers</i>	<i>1 024,15</i>	<i>1 802,89</i>
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	1 024,15	1 802,89
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées		394,72
<i>66160000 Agios</i>		<i>394,72</i>
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)		394,72
RÉSULTAT FINANCIER (V) - (VI)	1 024,15	1 408,17
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	1 600,08	2 478,81
<i>77180000 Autres Prod.exceptionnels</i>	<i>1 600,08</i>	<i>2 478,81</i>
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	1 600,08	2 478,81
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	3 382,21	7 395,07
<i>67180000 Autres charges exception.</i>	<i>3 382,21</i>	<i>7 395,07</i>
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	3 382,21	7 395,07
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII) - (VIII)	-1 782,13	-4 916,26
Impôt sur les bénéfices		
SOLDE INTERMÉDIAIRE	36 555,71	87 785,55
+ REPORT DE RESSOURCES NON UTILISÉES DES EXERCICES ANTÉRIEURS		
ENGAGEMENTS		
Sur apports		
Sur subventions de fonctionnement		
Sur dons manuels		
Sur legs et donations		
- ENGAGEMENTS À RÉALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES		
TOTAL DES PRODUITS	687 857,04	722 684,16
TOTAL DES CHARGES	651 301,33	634 898,61
EXCÉDENT OU DÉFICIT (3)	36 555,71	87 785,55
ÉVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		

COMPTE DE RÉSULTAT DÉTAILLÉ

Du 01/01/2015 au 31/12/2015

	Du 01/01/15 au 31/12/15	Du 01/01/14 au 31/12/14
PRODUITS		
Bénévolat		
Prestations en nature		
Dons en nature		
TOTAL PRODUITS		
CHARGES		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Personnel bénévole		
TOTAL CHARGES		
TOTAL	36 555,71	87 785,55
* Y compris :		
Redevances de crédit-bail mobilier	3 486,48	3 486,48
Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Compte tenu d'un résultat exceptionnel avant impôt de	-1 782,13	-4 916,26

ANALYSE DE BILAN

IMMOBILISATIONS				
	Position à l'ouverture de l'Exercice	Acquisitions de l'Exercice	Cessions ou mises H.S.	Position à la clôture de l'Exercice
Logiciels	1 960,24	0,00	0,00	1 960,24
Matériel de Bureau et Informatique	6 006,25	3 154,10	0,00	9 160,35
Mobilier de bureau	2 927,28	0,00	0,00	2 927,28
Total	10 893,77	3 154,10	0,00	14 047,87

AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Position à l'ouverture de l'Exercice	Amortissements de l'Exercice	Cessions ou mises H.S.	Position à la clôture de l'Exercice
Logiciels	1 960,24	0,00	0,00	1 960,24
Matériel de Bureau et Informatique	5 769,95	368,64	0,00	6 138,59
Mobilier de bureau	2 927,28	0,00	0,00	2 927,28
Total	10 657,47	368,64	0,00	11 026,11

IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
Parts Crédit Maritime	762,00

FOURNISSEURS DEBITEURS	
Institut Maritime Prévention - Acompte versé	7 577,65
Orange - solde avoir 2014	1,47
SCI Coopération Maritime- Loyer 2ème trim 2015 réglé 2 fois	691,20
Total	8 270,32

FONCTIONNEMENT SUBVENTION A RECEVOIR	
Solde Subvention Fonctionnement 2014 Pays de Loire	25 187,61
Solde Subvention Fonctionnement 2015 Pays de Loire	23 661,13
Total	48 848,74

ETAT SUBVENTION A RECEVOIR OPTIPROPULSEUR	
Solde subvention ETAT 2009 Energie Optipropulsion	22 264,31

COLLOQUE SUBVENTION A RECEVOIR	
Solde subvention Aquitaine Colloque 2015	9 000,00

SUBVENTION A RECEVOIR PESCATLANTIQUE		
PESCA2 2014-2015		
Pays de Loire - solde subvention 2014		5 993,99
Aquitaine - solde subvention 2014		7 192,77
Poitou Charentes		
Solde subvention 2014	2 996,99	
Solde subvention 2015	2 390,64	
	5 387,63	5 387,63
Bretagne		
Solde subvention 2014	2 997,00	
Solde subvention 2015	2 997,00	
	5 994,00	5 994,00
Total		24 568,39

SUBVENTION A RECEVOIR OBSERVATOIRE 2014	
Pays de Loire - solde subvention 2014	8 683,85
Aquitaine - subvention 2014	10 951,11
Poitou Charentes - solde subvention 2014	8 683,85
Bretagne - solde subvention 2014	4 341,80
Total	32 660,61

SUBVENTION A RECEVOIR REDRESSE		
Pays de Loire - solde subvention 2014		18 976,09
Aquitaine - subvention 2014		7 228,98
Poitou Charentes - solde subvention 2014		
Poitou Charentes		
Solde subvention 2014	5 792,12	
Solde subvention 2015	4 620,26	
	10 412,38	10 412,38
Bretagne - solde subvention 2014		25 650,50
France Filière Pêche - solde subvention 2014		262 374,82
Total		324 642,77

SUBVENTION A RECEVOIR ACTIONS D'INFORMATION ET DE POSITIONNEMENT	
Pays de Loire - solde subvention 2015	10 391,96
Aquitaine - solde subvention 2015	7 422,82
Poitou Charentes - solde subvention 2015	5 921,04
Bretagne - solde subvention 2015	7 423,00
Total	31 158,82

SUBVENTION A RECEVOIR PLAN DE GESTION GOLFE DE GASCogne	
Pays de Loire - subvention 2015	14 629,33
Bretagne - solde subvention 2015	7 314,50
Total	21 943,83

SUBVENTION A RECEVOIR DECIDER	
Pays de Loire - subvention 2015	25 240,00
Aquitaine - subvention 2015	15 240,00
Poitou Charentes - solde subvention 2015	10 122,38
Bretagne - solde subvention 2015	52 670,00
France Filière Pêche - subvention 2015	570 915,20
Total	674 187,58

SUBVENTION A RECEVOIR OBSERVATOIRE 2015	
Pays de Loire - solde subvention 2015	15 098,40
Aquitaine - solde subvention 2015	10 784,57
Poitou Charentes - solde subvention 2015	10 784,57
Bretagne - solde subvention 2015	5 392,50
Total	42 060,04

SUBVENTION A RECEVOIR MAIA FEDER	
Solde subvention 2010	14 032,00

PRODUITS A RECEVOIR		
Cotisations 2015		
CRC Arcachon-Aquitaine	300,00	
CRC de Poitou-Charentes	300,00	
CRC Bretagne Nord	300,00	
CRC Bretagne Sud	300,00	
CRC des Pays de Loire	300,00	
COREPEM	300,00	
CRPMEM Bretagne	300,00	
CRPM d'Aquitaine	300,00	
CRPM de Poitou-Charentes	300,00	
	2 700,00	2 700,00
AGEFOS - prise en charge formation		
EE- CAREL	229,50	
EE-DEMOS	410,50	
TR-DEMOS	640,00	
	1 280,00	1 280,00
Total		3 980,00

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	
Assurance Auto MMA 1er trimestre 2016	162,35
Total	162,35

FONDS GENERAL DE DOTATION	
AN	340 671,12
Affectation excédent de fonctionnement 2014	87 785,55
Total	428 456,67

FOURNISSEURS		
FONCTIONNEMENT		
Axolis	Facture décembre 2015	43,81
Bouygues	Facture décembre 2015	101,86
Cagec Audit	Solde honoraires 2015	1 304,16
CAREL	Facture décembre 2015	459,00
Eco Services	Frais postaux décembre 2015	74,40
Forum des Marais Atlantique	Factures décembre 2015	3 113,93
Forum des Marais Atlantique	Facture avril 2015	250,80
Mma	3 échéances de 54,45 euros	163,35
		5 511,31
COLLOQUE		
Ship	Facture décembre 2015	1 350,18
REDRESSE		
Amiem-Medecine du travail	Facture décembre 2015	96,00
Pêcheurs de Bretagne	Consommation photocopies 2015	305,16
Pêcheurs de Bretagne	Machine à affranchir année 2015	102,98
		504,14
ROMELIGO		
HERTZ	Location véhicule décembre 2015	617,65
		617,65
Total		
		7 983,28

FOURNISSEURS FACTURES NON PARVENUES		
Fonctionnement		
BOUYGUES	Consommation 21/12 au 31/12/15	35,36
Syndicat mixte Forum des Marais	Loyer octobre à décembre 2015	934,96
Syndicat mixte Forum des Marais	Photocopies oct.à déc. 2015	611,00
Syndicat mixte Forum des Marais	Affranchissements oct.à déc. 2015	196,00
IN EXTENSO CAC	Honoraires 2015	4 800,00
Société Générale	Agios 4ème trim 2015	17,40
		6 594,72
		6 594,72
Observatoire 2015		
Crédit Maritime	Agios déc.2015	82,33
		82,33
		82,33
Colloque		
SAMBOU	Rapport	144,00
ROUTAGE ET COMMUNICATION	Affranchissements Colloque	333,80
ROUTAGE ET COMMUNICATION	Impressions brochures	264,00
RH SOLUTIONS		2 268,50
		3 010,30
		3 010,30
Redresse		
CAPACITES SAS	Conv.redresse 2014 solde	26 820,00
IFREMER	Conv.redresse acompte 2015	40 319,00
INSTITUT MARITIME PREVENTION		9 554,90
		76 693,90
		76 693,90
Raie Beca		
IFREMER	Conv.raieBECA 2014 solde	5 000,00
		5 000,00
		91 381,25
		91 381,25

CREDITEURS DIVERS		
Frais de déplacements		
FG - Solde avance su frais de déplacement 2012		-250,00
JPC -Note de décembre 2015		447,68
TR - Note de frais décembre 2015		94,77
		292,45
		292,45
Subventions à reverser		
Subvention à reverser sur Atelier Mutations Conchylicoles non réalisé		
Pays de Loire - acompte subvention 2013		5 475,00
Subvention à reverser sur Concertation Grande Vasière		
Ministère de l'Ecologie Développement Durable - solde subvention 2012		39 945,43
		45 420,43
		45 420,43
		45 712,88
		45 712,88
Total		
		45 712,88

PESCA-SUBVENTIONS CONSTATEES D'AVANCE		
Pays de Loire - Solde subvention Pesca 2 attribuée non utilisée non versée		3 541,00
Aquitaine - Solde subvention Pesca 2 attribuée non utilisée non versée		3 541,00
Poitou Charentes- Solde subvention Pesca 2 attribuée non utilisée non versée		3 183,00
Bretagne - Solde subvention Pesca 2 attribuée non utilisée non versée		3 541,00
		13 806,00
		13 806,00
Total		
		13 806,00

OBSERVATOIRE -SUBVENTIONS CONSTATEES D'AVANCE	
Pays de Loire- Subvention 2015 attribuée non utilisée non versée	12 200,70
Aquitaine- Subvention 2015 attribuée non utilisée non versée	12 200,70
Poitou Charentes - subvention 2015 attribuée non utilisée non versée	12 200,70
Bretagne- Subvention 2015 attribuée non utilisée	6 100,59
Total	42 702,69

COLLOQUE -SUBVENTIONS CONSTATEES D'AVANCE	
Aquitaine - solde subvention 2015 attribuée non utilisée non versée	1 800,00

REDRESSE -SUBVENTIONS CONSTATEES D'AVANCE	
Pays de Loire - Solde subvention attribuée non utilisée non versée	11 824,00
Aquitaine - Solde subvention attribuée non utilisée non versée	4 435,00
Poitou Charentes- Solde subvention attribuée non utilisée non versée	6 488,00
Bretagne - Solde subvention attribuée non utilisée non versée	5 648,00
France Filière de Pêche - Solde subvention attribuée non utilisée non versée	272 480,00
Total	300 875,00

ACTIONS D'INFORMATION ET DE POSITIONNEMENT -SUBVENTIONS CONSTATEES D'AVANCE	
Pays de Loire - Solde subvention attribuée non utilisée non versée	6 898,00
Aquitaine - Solde subvention attribuée non utilisée non versée	6 898,00
Poitou Charentes- Solde subvention attribuée non utilisée non versée	5 503,00
Bretagne - Solde subvention attribuée non utilisée non versée	6 898,00
Total	26 197,00

PLAN DE GESTION GOLFE DE GASCOGNE -SUBVENTIONS CONSTATEES D'AVANCE	
Pays de Loire - subvention attribuée non utilisée non versée	14 629,33
Bretagne - subvention attribuée non utilisée	14 629,00
Total	29 258,33

DECIDER -SUBVENTIONS CONSTATEES D'AVANCE	
Pays de Loire - subvention attribuée non utilisée non versée	25 240,00
Aquitaine -subvention attribuée non utilisée non versée	15 240,00
Poitou Charentes- subvention attribuée non utilisée	20 244,76
Bretagne - subvention attribuée non utilisée	105 340,00
France Filière de Pêche - subvention attribuée non utilisée non versée	570 915,20
Total	736 979,96

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	
IFREMER - Romeligo	18 831,46
Total	18 831,46

AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	
Annulation solde observatoire 2013 Pays de Loire- insuffisance provision	0,36
Annulation solde Observatoire 2013 Aquitaine-insuffisance provision	0,35
Annulation solde Colloque 2014 Poitou Charentes-insuffisance provision	564,29
Annulation excédent provision 2014	1 030,45
Différence de règlement	4,63
Total	1 600,08

AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	
Annulation solde Observatoire 2013 Poitou Charentes-excédent provision	320,12
Annulation solde Observatoire 2013 Bretagne-excédent provision	333,73
Annulation solde Prespo 2012 FEDER -excédent provision	268,04
Annulation solde CGV 2012 FEP -excédent provision	439,70
Annulation solde PESCATLANTIQUE 2012 FEP -excédent provision	364,16
Annulation solde PESCATLANTIQUE 2012 Etat-excédent provision	1 628,13
Annulation solde Raie Beca 2013 Bretagne-excédent provision	27,63
Annulation solde Communication 2014 Bretagne-excédent provision	0,40
Différence de règlement	0,30
Total	3 382,21

ETATS DE GESTION

SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

Du 01/01/2015 au 31/12/2015

	Du 01/01/15 Au 31/12/15	en %	Du 01/01/14 Au 31/12/14	en %
TOTAL DES RESSOURCES		100,00		100,00
Ventes de marchandises				
- Coût d'achat des marchandises vendues				
MARGE COMMERCIALE				
Taux de marge commerciale				
Production vendue				
+ / - Production stockée				
+ Production immobilisée				
+ Autres				
PRODUCTION DE L'EXERCICE				
+ Cotisations et dons	3 000,00		1 700,00	
+ Subventions d'exploitation	680 947,62		714 139,65	
- Consommation en provenance des tiers	408 289,55		390 381,29	
- Subventions accordées				
VALEUR AJOUTÉE	275 658,07		325 458,36	
- Impôts, taxes et versements assimilés	1 759,55		1 700,59	
- Charges de personnel	236 997,38		234 370,06	
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	36 901,14		89 387,71	
+ Produits de gestion courante	1 285,19		2 562,81	
- Charges de gestion courante	504,00		3,20	
+ Produits exceptionnels	1 600,08		2 478,81	
- Charges exceptionnelles	3 382,21		7 395,07	
- Provisions à caractère de charges				
EXCÉDENT BRUT CORRIGÉ	35 900,20		87 031,06	
+ Produits financiers	1 024,15		1 802,89	
- Charges financières			394,72	
+ Résultat sur cessions d'actifs				
+ Provisions financières				
COÛT DE FINANCEMENT	1 024,15		1 408,17	
- Impôts sur les bénéfices				
- Participation				
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	36 924,35		88 439,23	
+ Résultat sur cessions d'actifs				
- Dotations aux amortissements	368,64		653,68	
+ Reprises sur amortissements				
- Dotations aux provisions				
+ Reprises sur provisions				
- Dotations aux fonds dédiés				
+ Reprises aux fonds dédiés				
+ Subventions d'équipement virée au résultat				
RÉSULTAT NET	36 555,71		87 785,55	

IMMOBILISATIONS

ETAT DES IMMOBILISATIONS

Du 01/01/2015 au 31/12/2015

Calcul des amortissements à date du 31/12/2015

Transfert des amortissements à date du 31/12/2015

N°	Désignation				Date amortiss. Val. à amortir	Amortiss. antérieurs	VNC déb. exo. Acquisi. exo.	Amortiss. de l'exercice	Amortiss. cumulés	V.N.C. Économique Fiscale	
	Date / Mode Acquisition	Durée / Mode / Taux Amort.	Quantité	Cession Valeur acquisition Montant TVA							
20500000 Logiciels											
2	Logiciel ISACOMPTA 27/05/11 Achat	1,00 Linéaire	100,000	944,84	27/05/11 944,84	E D	944,84	E D	E D	944,84	
3	JN Informatique- logiciel Adobe Photosho 05/01/12 Achat	1,00 Linéaire	100,000	1 015,40	05/01/12 1 015,40	E D	1 015,40	E D	E D	1 015,40	
<i>Cumul du compte</i>		1 960,24			1 960,24	E D	1 960,24	E D	E D	1 960,24	
<i>(hors cessions)</i>		1 960,24			1 960,24	E D X	1 960,24	E D X	E D X	1 960,24	
Cumul linéaire :			Cumul dégressif et dérogatoire :				dont dérogatoire :				
21830000 Matériel bureau et info.											
9	JN Info- portable Acer turion 5101 06/02/07 Achat	3,00 Linéaire	33,3300	1 750,15	06/02/07 1 750,15	E D	1 750,15	E D	E D	1 750,15	
10	JN Info-PC Bureau 500GO 17/09/08 Achat	2,00 Linéaire	50,0000	667,49	17/09/08 667,49	E D	667,49	E D	E D	667,49	
11	Impr.multifonction Laser couleur 20/10/09 Achat	4,00 Linéaire	25,0000	1 374,20	20/10/09 1 374,20	E D	1 374,20	E D	E D	1 374,20	
12	JNI -Ordinateur AH 14/06/11 Achat	4,00 Linéaire	25,0000	1 013,54	14/06/11 1 013,54	E D	898,83 114,71	E D	114,71	E D	1 013,54
13	JN Info- Portable MSI FG 29/02/12 Achat	3,00 Linéaire	33,3333	650,33	29/02/12 650,33	E D	615,41 34,92	E D	34,92	E D	650,33
14	Dell- ordinateur Inspiron N411Z TM 21/06/12 Achat	3,00 Linéaire	33,3333	550,54	21/06/12 550,54	E D	463,87 86,67	E D	86,67	E D	550,54
15	ACT SERV ORDI PORTABLE FC386 17/11/15 Achat	3,00 Linéaire	33,3333	968,40	17/11/15 968,40	E D		E D	39,45	E D	39,45 928,95
16	e.diatonis asxp + 2 terminaux 28/07/15 Achat	10,00 Linéaire	10,0000	2 185,70	28/07/15 2 185,70	E D		E D	92,89	E D	92,89 2 092,81
<i>Cumul du compte</i>		9 160,35			9 160,35	E D	5 769,95 236,30	E D	368,64	E D	6 138,59 3 021,76
<i>(hors cessions)</i>		9 160,35			9 160,35	E D X	5 769,95 236,30 3 154,10	E D X	368,64	E D X	6 138,59 3 021,76

ETAT DES IMMOBILISATIONS

Du 01/01/2015 au 31/12/2015

N°	Désignation				Date amortiss. Val. à amortir	Amortiss. antérieurs	VNC déb. exo. Acquisi. exo.	Amortiss. de l'exercice	Amortiss. cumulés	V.N.C. Économique Fiscale
	Date / Mode Acquisition	Durée / Mode / Taux Amort.	Quantité	Cession Valeur acquisition Montant TVA						

21830000**Matériel bureau et info.**

Cumul linéaire : 368,64 Cumul dégressif et dérogatoire : dont dérogatoire :

21840000**Mobilier**

1	Maison du bureau - mobilier									
	18/12/01 Achat	5,00 Linéaire	20,0000	18/12/01	E 2 927,28		E	E 2 927,28		
	1,0000	2 927,28		2 927,28	D		D	D 2 927,28		
	<i>Cumul du compte</i>	2 927,28		2 927,28	E 2 927,28		E	E 2 927,28		
					D		D	D 2 927,28		
	<i>(hors cessions)</i>	2 927,28		2 927,28	E 2 927,28		E	E 2 927,28		
					D		D	D 2 927,28		
					X		X	X		

Cumul linéaire : Cumul dégressif et dérogatoire : dont dérogatoire :

26100000**Parts sociales**

1	Titres crédit maritime									
	01/01/06 Achat	Non amortissable		01/01/06	E 762,00		E	E 762,00		762,00
	1,0000	762,00			D		D	D 762,00		
	<i>Cumul du compte</i>	762,00			E 762,00		E	E 762,00		762,00
					D		D	D 762,00		
	<i>(hors cessions)</i>	762,00			E 762,00		E	E 762,00		762,00
					D		D	D 762,00		
					X		X	X		

Cumul linéaire : Cumul dégressif et dérogatoire : dont dérogatoire :

CUMUL TOUS COMPTES

Quantité	Valeur d'acquisition	Valeur à amortir	Amortiss. antérieurs	VNC déb. exo. Acquisi. exo.	Amortiss. de l'exercice	Amortiss. cumulés	V.N.C. de gestion Fiscale
5,0000	14 809,87		E 10 657,47	998,30	E 368,64	E 11 026,11	3 783,76
		14 047,87	D	3 154,10	D	D	
<i>(hors cessions)</i>	14 809,87		E 10 657,47	998,30	E 368,64	E 11 026,11	3 783,76
		14 047,87	D	3 154,10	D	D	

Cumul linéaire : 368,64 Cumul dégressif et dérogatoire : dont dérogatoire :



L'Aglia, trois Régions pour promouvoir la pêche et l'aquaculture